



**REVUE DOCUMENTAIRE DES ETUDES SUR L'ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE RIZ
AU BURKINA FASO**

RAPPORT FINAL

Nasser Kankoudry BILA
Consultant

JUIN 2015

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du CIR-B et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX	iii
Liste des figures.....	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	v
RESUME	7
INTRODUCTION	9
II. PRODUCTION.....	13
2.1.1. Semence /Engrais	13
2.2. Production du riz	18
2.2.1. Zone de production du riz au Burkina Faso	19
2.2.2. Type de production.....	20
III. TRANSFORMATION.....	21
IV. COMMERCIALISATION.....	23
4.3. Les importations/Exportations.....	26
V. FIXATION DES PRIX	34
5.1. Structure du prix du riz local au Burkina Faso.....	34
5.1.1.2. Analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en bas-fonds non aménagé ...	35
5.1.1.3. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en bas-fonds aménagé	36
5.1.1.4. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en système de grand périmètre par pompage – GPPP.....	36
5.1.1.5. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en système de périmètre irrigué par gravitation – PIG	37
5.1.2. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des acteurs qui font la Collecte de paddy.....	38
5.1.3 L'analyse des prix de vente du riz étuvé et du riz blanc au niveau des transformateurs	39
5.1.4. L'analyse des prix de vente du riz au niveau des commerçants de riz local	40
VI. CONSOMMATION.....	44
6.2. Avis des consommateurs par rapport au riz local.....	46
6.3. Exigences/ Préférences des consommateurs par rapport aux différentes variétés de riz.....	46
6.4. Niveau de consommation du riz local	46
7.2. Organisation et structuration des acteurs de la filière riz au niveau national.....	48

7.3. Les structures qui interviennent en appui au développement de la filière riz au Burkina Faso....	51
Législation et réglementation	55
Place du riz dans les politiques.....	55
VIII. ENSEIGNEMENTS TIRES	62
9.1. Contraintes dans la fourniture d'intrants	63
➤ Les retards dans l'approvisionnement	63
➤ La mauvaise qualité	63
➤ La mauvaise distribution (cas de subventions comme ce fut le cas en 2008)	63
➤ La non implication des organisations de producteurs dans le processus de distribution des intrants	63
➤ Le système de crédit collectif et solidaire qui fait que des producteurs qui n'ont pas pu honorer leurs engagements pour de multiples raisons pénalisent l'ensemble d'une plaine qui se voit être mis à côté du système.	63
9.2. Contraintes de production	63
➤ Le non-respect des itinéraires techniques (indiscipline de certains producteurs)	63
➤ Le sous équipement des producteurs	63
➤ Coût élevé des facteurs de production (engrais, pesticides, etc.)	63
9.3. Contraintes de transformation	63
9.4. Contraintes de commercialisation	63
9.5. Contrainte organisationnelle (Contraintes dans les relations entre les acteurs).....	63
9.6. Contraintes législatives et réglementaires	64
9.7. Contraintes financières	64
RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS PROPOSEES POUR UNE AMELIORATION DE LA FILIERE RIZ AU BURKINA	69
BIBLIOGRAPHIE.....	72
ANNEXE	75

LISTE DES TABLEAUX

Tableau n°1: Superficies/Production/Rendement du riz pluvial et irrigué de 2008 à 2012	19
Tableau n°2: Evolution des achats de la SONAGESS de 2012-2014	25
Tableau n°3: quantité de riz en tonnes et valeurs en milliers de FCFA des importations du riz de 2008 à 2012	26
Tableau n°4: Quantité en tonnes et montant en milliers de FCFA de riz réexportés du riz de 2008 à 2012	27
Tableau n°5: Part du riz dans la Balance des Paiements	27
Tableau n°7: (cas ou le producteur vend toute sa récolte) en BNA	35
Tableau n°8 : (cas ou le producteur vend toute sa récolte) en BFA	36
Tableau n°9: (cas ou le producteur vend toute sa récolte) en GPPP	36
Tableau n°10: (cas ou le producteur vend toute sa récolte) en PIG	37
Tableau n°15: consommation nationale du riz par an et la valeur en milliers de FCFA de 2008 à 2012.	45
Tableau n°16: Membre de l'UNPRB dans les superficies aménagées.....	48
Tableau n° 17: Politique, stratégies, actions menées et résultats atteints/attendu	57
Tableau n° 18: récapitulatif des actions menées par l'ETAT du point de vu subvention d'intrants de 2008 à 2010	60

Liste des figures

Figure n° 1: Sources d'approvisionnement en semences améliorées	14
Figure n°2 : Évolution de la proportion de producteurs utilisateurs de semences améliorées du riz de 2008 à 2012	15
Figure n°3: Zone de production du riz au Burkina Faso.....	20
Figure n°4 : Circuit de commercialisation du riz étuvé et du riz blanc.....	34
Figure n°5 : Carte simplifiée des CVA Riz Blanc et Riz étuvé.....	67

SIGLES ET ABREVIATIONS

ADRAO	:	Association pour le Développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest
ANACOR-		
BF	:	Association Nationale de Commerçants de Riz Burkina Faso
ANTRIZ-BF	:	Association Nationale des Transformateurs de Riz du Burkina Faso
BFA	:	Bas-fonds Aménagé
BNA	:	Bas-fond Non Aménagé
CECI	:	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale
FCFA	:	Franc de la Communauté Financière de l'Afrique de l'Ouest
CIR-B	:	Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina
CISV	:	Communauté du service de volontariat italien
CPF	:	Confédération Paysanne du Faso
CSLP	:	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DGPER	:	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DGPSA	:	Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles
DGPV	:	Direction Générale des Productions Végétales
DOS	:	Document d'Orientations Stratégiques
DRAHRH	:	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DSS	:	Direction des Statistiques Sectoriels
EPA	:	Enquête Permanente Agricole
FAO	:	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
GIZ	:	Deutsche Gesellschaft fuer Internationale Zusammenarbeit
GPPP	:	Grand Périmètre irrigué Par Pompage
GPR	:	Groupements de Producteurs de Riz
IFDC	:	Centre International pour la Fertilité des Sols
IITA	:	International Institute of Agriculture
INSD	:	Institut National des Statistiques et de la Démographie
INERA	:	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
IRRI	:	International Rice Research Institute
MAHRH	:	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MAH	:	Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MASA	:	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
NEPAD	:	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPK	:	Azote Phosphate Potassium
Nérica	:	Nouveau Riz pour l'Afrique
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
ONRiz	:	Observatoire National du Riz du Burkina Faso
OP	:	Organisation Paysanne
OTRAF	:	Organisation des transporteurs routiers du Faso

OXFAM	:	Oxford committee for Famine relief
PABSO	:	Programme d'aménagement de bas-fonds dans le Sud-ouest et la Sissili
PADAB	:	Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture du Burkina Faso
PAERIZ	:	Projet d'Appui aux Etuveuses de Riz
PAFASP	:	Programme d'Appui aux Filières Agro-Sylvo-Pastorales
PAFR	:	Plan d'Actions pour la Filière Riz
PAM	:	Programme Alimentaire Mondiale
PDA	:	Programme de Développement de l'Agriculture
PDDAA	:	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PICOFA	:	Programme d'Investissement Communautaire en Fertilité Agricole
PIGEPE	:	Projet d'Irrigation et de Gestion de l'Eau à Petite Echelle
PIG	:	Périmètre Irrigué
P4P	:	Purchase for Progress
PRP	:	Projet Riz Pluvial
PSSA	:	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
SAFHITO	:	Société Africaine de Produits Phytosanitaires
SDR	:	Stratégie de développement Rural Durable
SNDR	:	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SIM	:	Système d'Information des Marchés
SNDR	:	Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture
SNDDAI	:	Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée
SNSA	:	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SNS	:	Service National des Semences
SNV	:	Organisation néerlandaise pour le développement
SO. DE. RIZ	:	Société de Décorticage de RIZ
SONAGESS	:	Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité
SONACOR	:	Société Nationale de Commercialisation du Riz
SOPROFA	:	Société de Promotion des Filières Agricoles
SYNGENTA	:	Fondation pour une Agriculture Durable
UDPR	:	Union Départemental des Producteurs de Riz
UPPR	:	Union Provinciale des Producteurs de riz
UDER-F	:	Union Départementale des Etuveuses de Riz de Founzan
UGER-B	:	Union des Groupement des Etuveuses de Riz de Bama
UNERIZ-B	:	Union Nationale des Etuveuses du Riz du Burkina
UNPRB	:	Union Nationale des producteurs du Riz du Burkina

RESUME

La demande de riz au Burkina Faso est en pleine progression à cause de la croissance démographique, de l'urbanisation accélérée et du changement des habitudes alimentaires des populations. En effet, la consommation du riz au Burkina Faso est en constante augmentation alors que la production nationale de riz ne couvre que 58% des besoins de la population (DGPER 2012). L'augmentation de la production nationale du riz est alors un enjeu stratégique pour le Gouvernement au regard des mesures spécifiques prises ces dernières années et l'importance des projets et programmes s'exécutant dans la riziculture. Plusieurs documents de politiques nationales et d'institutions soutiennent la filière riz dans l'optique de la réalisation de l'autosuffisance alimentaire. La présente étude se fonde sur un diagnostic approfondi de la chaîne de valeur riz à travers une revue documentaire des études sur l'état des lieux de la filière riz au Burkina Faso.

L'état des lieux indique qu'au-delà des politiques et stratégies spécifiques à la filière riz ; le secteur rizicole reste malgré tout confronté à de nombreuses difficultés.

Par ailleurs, les acteurs en amont et en aval de la production sont insuffisamment organisés et formés.

De plus, l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG et les projets/programmes, chargés d'accompagner et de soutenir les acteurs directs de la filière, conduisent leurs interventions sans une véritable concertation et harmonisation ; ce qui se traduit souvent par des incohérences sur le terrain.

A la lumière de cet état des lieux, l'analyse des différentes informations et données fait ressortir l'existence de forces/opportunités et de contraintes et faiblesses du secteur rizicole.

1. Les forces/opportunités

Il s'agit de:

1. la volonté politique affichée du gouvernement de faire du secteur rizicole le pilier de l'accroissement qualitative et quantitative des productions céréalières;
2. potentiel productif intrinsèque du riz du Burkina ;
3. Une assez bonne structuration de la filière ;
4. l'existence d'un comité interprofessionnel du riz au Burkina Faso (CIR-B) ;
5. l'existence de texte de loi régissant le secteur rizicole, etc.

1. Les contraintes/faiblesses

Il s'agit de:

1. la faiblesse des superficies disponibles pour la riziculture ;
2. faible mécanisation des opérations de production et de transformation ;
3. le non disponibilité du riz local sur le marché durant toute l'année ;
4. la non maîtrise de certaines techniques de transformation ;
5. non-respect des normes de qualité du riz importé ;
6. Etc.

Pour exploiter de façon durable ces forces/opportunités, il convient de trouver des solutions adéquates aux multiples contraintes/faiblesses du secteur rizicole qui sont de plusieurs ordres : institutionnel, politique, financier, organisationnel, technique, matériel et commercial afin de permettre au Burkina Faso de pouvoir atteindre les objectifs de production de 842 065 tonnes de riz paddy en 2018.

INTRODUCTION

Contexte et justification de l'activité

En Afrique de l'Ouest, l'agriculture constitue une composante essentielle des activités des populations et joue une multitude de fonctions : garantie de la sécurité alimentaire et des revenus décents aux actifs ruraux, aménagement du territoire etc.

La crise alimentaire de 2008 née de la flambée des prix des produits de base à cause de la réduction de l'exportation du riz par les pays asiatiques, a placé le riz au cœur des préoccupations de sécurité alimentaire.

Plus spécifiquement au Burkina Faso, les différentes mesures de subventions d'intrants ainsi que la subvention du matériel de post-récolte au bénéfice des filières stratégiques et l'intensification de l'encadrement des producteurs semblent avoir eu les effets escomptés d'accroissement des niveaux de production. La production du riz a en effet, connu une forte augmentation au cours de la période 2007-2011. Elle est passée de 68 916 tonnes à 240 865 tonnes, soit des taux d'accroissement annuel de 25,99% au cours de la période. Entre 2002 et 2007 le taux d'accroissement annuel étaient de moins 5,01%(DGPER 2012).

L'adoption de la Stratégie nationale de développement de la riziculture (SNDR) participe également à cette volonté d'améliorer l'environnement institutionnel et la qualité de la production du riz et de porter la production nationale de paddy à 907 600 tonnes, à l'horizon 2018.

Parallèlement à ces efforts du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers, les acteurs directs de la filière (producteurs, transformateurs, commerçants) s'organisent et renforcent leur base pour participer activement à la mise en œuvre de la SNDR. Le paysage institutionnel actuel de la filière riz est désormais marqué fortement par des structures faîtières nationales représentatives de producteurs, de commerçants, de transporteurs, de transformateurs au sein du Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B).

Nombreux sont les partenaires au développement qui ont apporté leurs appuis à travers plusieurs études dans le but d'en évaluer la compétitivité de la filière riz et d'éclairer les décisions pour des choix rationnels ayant des impacts multiples sur les différents aspects de la filière. Cependant, force est de reconnaître que dans la plupart des cas, les conclusions de ces études ont été trop peu ou pas du tout valorisées. Il reste donc encore un sérieux travail à

faire pour connecter ceux qui développent les politiques nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire avec ceux qui sont censés les mettre en œuvre et en être les bénéficiaires primaires : producteurs et productrices, transformateurs et transformatrices commerçants et consommateurs du riz national.

La présente étude est une action prioritaire du Comité interprofessionnel du riz du Burkina (CIR-B) qui a pris conscience de cette situation et de la nécessité d'exploiter judicieusement les contributions déjà apportées par les partenaires de la filière riz. Il bénéficie pour ce faire de l'appui financier de l'Union Européenne et de l'appui technique de Vredeseilanden.

Une exploitation judicieuse des résultats des études déjà menées permettra assurément au CIR-B de renforcer ses capacités d'influencer la formulation et l'exécution des politiques publiques ainsi que la gouvernance des chaînes de valeur de la filière riz, en faveur de ses membres.

En vue de disposer rapidement d'informations fiables lui permettant de construire un solide argumentaire et prendre des décisions sur les actions à réaliser, le Comité interprofessionnel du riz du Burkina, voudrait disposer d'une synthèse actualisée des résultats de l'ensemble des études menées sur la filière riz depuis 2008.

La présente mission va consister à la réalisation d'une synthèse documentaire des études disponibles et proposer au travers d'une analyse *in fine* des recommandations pertinentes à retenir.

1. Objectifs

L'objectif global de l'étude est de réaliser une revue documentaire de toutes les études réalisées depuis 2008 sur l'état des lieux de la filière riz au Burkina et d'en tirer des recommandations/propositions pour une promotion durable de la filière riz au Burkina Faso.

De façon spécifique, l'étude vise les objectifs suivants :

1. Présenter la situation de la filière riz au Burkina au niveau de la production, la transformation, la distribution ou commercialisation, la fixation des prix, la consommation, tout en faisant ressortir l'aspect genre et la dimension environnementale ;
2. Présenter la gouvernance au sein de la filière riz en particulier au sein de la plateforme nationale des producteurs et du CIR-B ;

3. Présenter les enseignements tirés des études existantes sur l'état des lieux de la filière ;
4. Identifier les défis et les contraintes de la filière riz au Burkina ;
5. Etablir la cartographie des acteurs de la filière ;
6. proposer, après analyse, des recommandations à retenir pour une promotion durable de la filière riz au Burkina Faso.

2. *Résultats attendus.*

Le résultat ultime recherché de cette étude est la connaissance exhaustive de la filière riz au Burkina Faso afin de pouvoir entreprendre des actions pertinentes visant à améliorer la situation actuelle et de créer des conditions concourant à la réussite de ces actions.

De façon spécifique les résultats suivants sont attendus de l'étude :

1. la situation des études réalisées sur l'état des lieux de la filière riz est présentée ;
2. les enseignements tirés des études précédentes sur l'état des lieux de la filière sont présentés
3. la situation réelle au niveau de la production, de la transformation, de la distribution ou commercialisation, de la fixation des prix, de la consommation, tout en faisant ressortir l'aspect genre et la dimension environnementale est connue
4. la gouvernance au sein de la filière riz en particulier au sein de la plateforme nationale des producteurs et du CIR-B est connue
5. les défis et les contraintes de la filière riz au Burkina sont connus
6. les innovations en cours au sein de la filière sont répertoriées, analysées au point de vue efficacité, pertinence, durabilité
7. la cartographie des acteurs de la filière est établie.
8. des recommandations pertinentes sont faites pour une promotion durable de la filière riz au Burkina Faso.

I. METHODOLOGIE

Les étapes suivantes ont ponctué le déroulement de la mission :

1. Une rencontre de travail a été organisée en début de mission avec le secrétaire exécutif du CIR-B à Bobo-Dioulasso : les principaux résultats atteints au cours de cette rencontre sont essentiellement :
 1. Les compréhensions de l'expert et des commanditaires sur les échéances, les objectifs, la méthodologie sont harmonisées;
 2. Un planning définitif de travail est disponible ;
 3. L'exploitation documentaire qui a consisté à exploiter la documentation disponible aux niveaux des différentes institutions.
- La production du rapport : un rapport provisoire a été produit et soumis aux commanditaires pour amendements ;
- la production du rapport final : le présent rapport final qui prend en compte le maximum des amendements a été produit.

II. PRODUCTION

2.1. Fourniture d'intrants

L'approvisionnement en intrants reste à ce jour l'un des gros goulots d'étranglement de la filière riz. Pour accroître le volume de production, les paysans ont besoin d'un apport d'engrais et de fertilisants et des semences de bonne qualité. C'est ainsi que les quantités de semences de riz produites en 2009 -2010 sont estimées à 14 000 kg contre 29 000 Kg en 2012. Pour la campagne 2009-2010 de l'opération de distribution de semence de variétés améliorées par exemple, les taux de couverture des besoins exprimés est de 99,98% pour le riz (MASA, 2014). L'Etat est le principal client en termes de volume de semences achetées. Pour la campagne 2009-2010 relative à l'opération de fourniture de semences améliorées conduite par l'Etat, environ 3 000 tonnes de semences de riz ont été achetées pour un montant de près de 1 milliard de FCFA.

Dans le domaine de la recherche agricole, l'Institut National de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) demeure le seul centre de la sélection variétale, et la production des semences de base au Burkina Faso. Il est en partenariat avec d'autres instituts de recherche dont AfricaRice (Ex ADRAO), l'International RiceResearch Institute (IRRI), International Institute of Tropical Agriculture (IITA). Quant à la production des semences certifiées, elle est réservée à l'Union Nationale des Producteurs Semenciers du Burkina (UNPSB) et à certaines coopératives de semences.

2.1.1. Semence /Engrais

L'étude sur l'initiative pilote d'amélioration du secteur semencier rizicole se fonde sur un diagnostic approfondi du secteur semencier et son élaboration s'est appuyée sur une approche participative ayant impliqué les différents acteurs du secteur semencier. L'état des

lieux indique qu'au-delà des politiques et stratégies spécifiques au secteur semencier, il faut noter celles relatives au secteur agricole dans son ensemble (DOS, PSO, PNSR, stratégie nationale de sécurité alimentaire, SDR, révolution verte...) qui prennent en compte la question semencière. Malheureusement, celle-ci n'occupe pas toute la place qui lui revient en tant que facteur déterminant de l'accroissement de la productivité agricole lors de la mise en œuvre de ces politiques (MASA, 2014).

Par ailleurs, les acteurs en amont et en aval de la production semencière ont une faible influence sur la promotion des semences en raison des faibles mesures d'accompagnement mises en œuvre. A cela s'ajoute le fait que les acteurs s'investissant dans le secteur semencier (producteurs, commerçants, utilisateurs, acteurs en amont et en aval) sont insuffisamment organisés, formés et techniquement inaptes à exercer la profession.

De plus, l'Etat, les partenaires techniques et financiers, les ONG et les projets/programmes, chargés de les accompagner et de les soutenir, conduisent leurs interventions sans une véritable concertation et harmonisation ce qui se traduit par certaines incohérences sur le terrain.

L'étude a révélé que la majorité des producteurs (69%) utilisant les semences améliorées, s'approvisionnent auprès des structures étatiques. Le second mode d'accès le plus répandu est celui effectué par le biais des ONG (12%). Les producteurs semenciers et les revendeurs se partagent le reste de la part du marché semencier (19%) (Figure n°1).

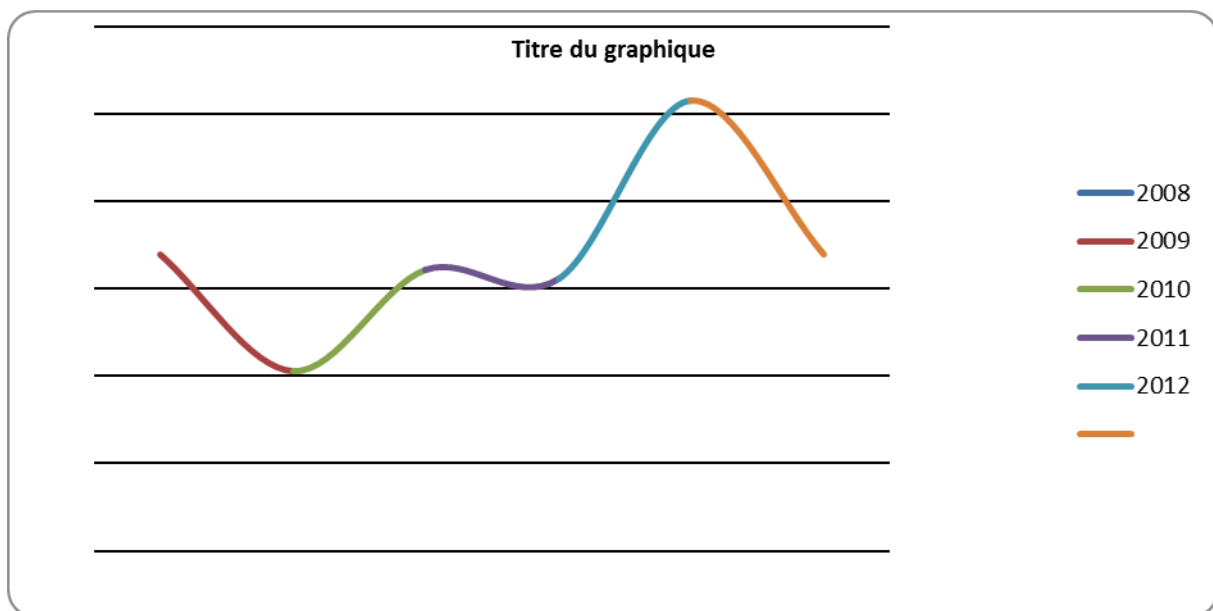
Figure n°1: Sources d'approvisionnement en semences améliorées

Source : DGESS/DSS, 2014

L'analyse par type de semences améliorées montre que les semences de riz sont généralement demandées auprès des structures de l'Etat (plus de 70%)(DGESS/DSS, 2014). Ces semences sont également demandées auprès des producteurs semenciers, des ONG et des revendeurs pour respectivement 9,9%,8% et 6,6% (DGESS/DSS, 2014).

L'analyse dynamique sur la période 2008-2012 de la semence améliorée du riz montre une évolution en dents de scie, mais avec une tendance haussière (Figure n°2).

Figure n°2 : Évolution de la proportion de producteurs utilisateurs de semences améliorées du riz de 2008 à 2012



Source : DGESS/DSS 2014

Des études ont montrées que la semence constitue le premier facteur d'accroissement de la production et contribue, dans les conditions optimales, à hauteur de 40% à l'augmentation de cette production. Malgré ce potentiel, le secteur semencier demeure confronté à d'énormes difficultés en dépit des efforts consentis dans divers domaines pour son développement. (DGESS/DSS 2014)

Les intrants essentiellement utilisés sont les semences et les engrais. Les principales variétés de semences de riz utilisées sont : FKR 19; TS2 et les Nerica (FKR 45N, FKR 60N, FKR 62N) selon le Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire (2013). En 2011, 2700 tonnes de semences améliorées de riz ont été utilisées (source MAH, 2011). Pour ce qui est de l'engrais, ils sont pour la plupart importés et, au mieux, reconditionnés dans le pays. Les principaux fournisseurs d'intrants sont les sociétés d'importation et de reconditionnement (AMEFERT, SAPHYTO, SCAB ...) (DEP, 2009). Les engrais minéraux utilisés sont le NPK et l'Urée.

En prenant donc en compte l'ensemble des politiques définies pour le développement agricole dans son ensemble et pour celui du secteur semencier en particulier, la promotion de la production des semences de riz peut être formulée comme suit : «un secteur semencier

rizicole performant qui assure de façon soutenue l'amélioration durable d'une production rizicole plus compétitive et intégrée au marché » (DGESS/DSS 2014).

2.1.2. Equipement agricoles du riz

Les matériels importés pour la riziculture sont les décortiqueuses et tout l'équipement associé, le matériel de traitement du sol et des cultures (charrues, herse, machettes, faucilles, tracteurs, batteuses) (DEP, 2009). Cependant, il existe un réseau d'artisans organisé et qui produit des outils de travail du sol (dabas, charrues, charrettes, etc..) pour satisfaire les besoins des riziculteurs. Il y'a également quelques unités semi-industrielles qui adaptent les machines agricoles importées. Les pièces de rechange des outils attelés sont fabriquées par ces artisans mais celles des grandes machines agricoles sont toujours importées (MASA, 2013).

Le niveau d'équipement des riziculteurs à l'instar des producteurs des autres filières demeure particulièrement très faible. En effet 70 % des paysans n'emploient que des outils manuels (MAH, 2008). Mais, il existe de faibles disparités de mécanisation entre les modes de production de riz. La riziculture irriguée est relativement la plus nantie avec un niveau d'utilisation plus élevé des tracteurs pour le labour. Les autres modes (riziculture de bas-fonds et pluvial stricte) utilise plus la traction animale. Les opérations de semis, d'entretien, de récolte et de battage sont presque totalement manuelles (MASA, 2013).

L'utilisation de batteuses et décortiqueuses font du maillon de la transformation du riz le plus mécanisé parmi les autres maillons (MASA, 2013).

A ce nombre, s'ajoutent des acquisitions individuelles. Il n'existe pas de situation exhaustive des décortiqueuses de riz. La quantité demeure insuffisante dans certaines localités (MASA, 2013). Il est également noté l'existence des unités semi-industrielles et industrielles dont la capacité de transformation dépasse de loin l'offre du riz pour le décorticage (MASA, 2013).

2.2. Production du riz

La production de riz paddy de 2008 à 2012 a connus une tendance croissante passant de 181 527 à 319 413 tonnes. Le rendement moyen des cinq dernières années du riz est de 2,116 tonnes par ha. Ce rendement varie d'un mode rizicole à un autre. Il est en moyenne de 1 t/ha environ pour le riz pluvial strict, 2 t/ha pour le riz de bas-fonds et 5.5 t/ha pour le riz irrigué. D'un autre côté, l'examen des superficies cumulées des trois modes de production pratiqués au Burkina Faso de 2008 à 2012 indique qu'il a eu un grand accroissement des superficies emblavées (Tableau n°1).

Tableau n°1: Superficies/Production/Rendement du riz pluvial et irrigué de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Superficie en ha	86106	92243	133737	133737	136864
Production en tonne	195102	213584	270658	270658	319390
Rendement en t /ha	2,27	2,32	2,02	2,02	2,33

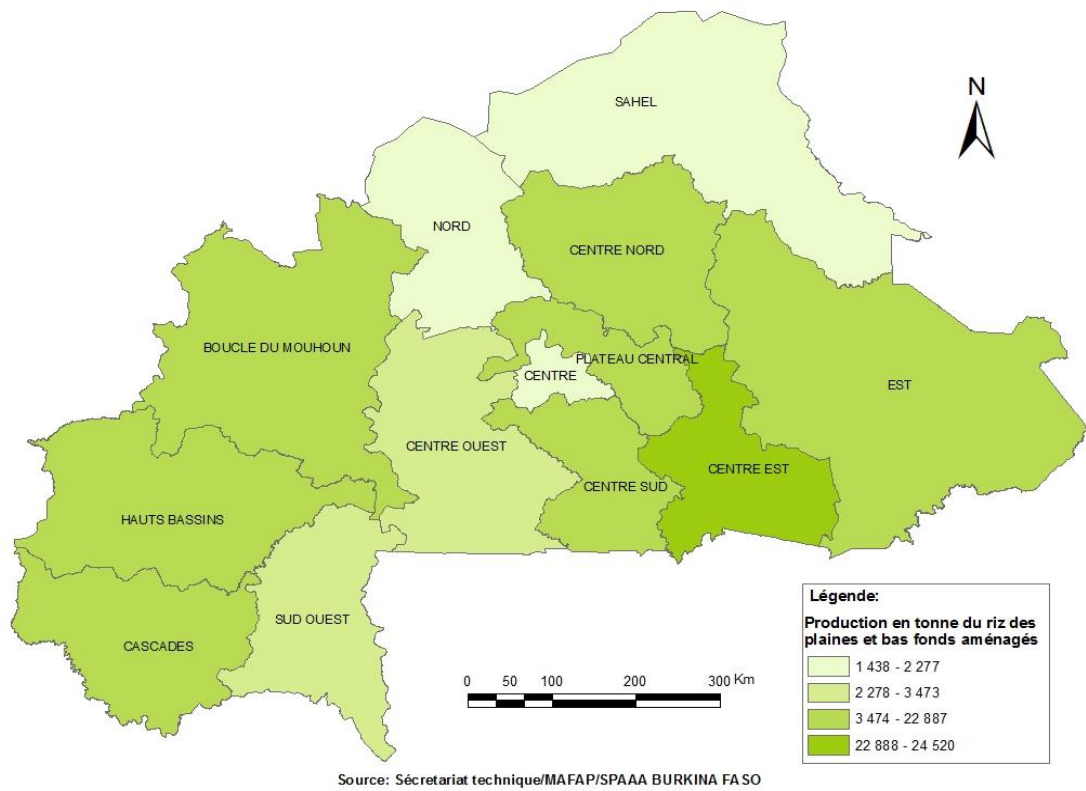
Source : DGESS, 2014

2.2.1. Zone de production du riz au Burkina Faso

Les producteurs de riz sont dans l'ensemble de petits producteurs avec une superficie moyenne exploitée par an d'environ 1 ha sur les grands périmètres pour moins d'un demi hectare dans les petits périmètres et les bas-fonds. Les femmes sont également propriétaires de parcelles dans tous les sites de production. Les estimations indiquent 324 045 producteurs dont 30 166 en système pluvial strict, 153 475 dans les bas-fonds aménagés, 129 301 en bas-fonds non aménagés, 9 524 sur les périmètres irrigués par gravitation et 1 579 sur les périmètres irrigués par pompage (DGPER, 2010). Il existe actuellement au Burkina un programme (financé par la GIZ) qui vise à renforcer le rôle de la femme dans la production en favorisant leur accès à la terre (SNDR,2011).

On compte plusieurs site de production rizicole au Burkina Faso, cependant, une grande partie de ces sites reste toujours inexploités. La carte suivante permet de situer ces sites rizières sur le territoire national selon les quantités produites (figure n°3).

Figure n°3: Zone de production du riz au Burkina Faso



2.2.2. Type de production

Le paddy est produit selon trois techniques ; il s’agit de la production de riz pluvial, la production de riz dans les bas-fonds et la production de riz par irrigation.

Ce document a été réalisé avec l'aide financière de l'Union européenne. Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité du CIR-B et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

La riziculture irriguée qui concerne les plaines et bas-fonds aménagés a occupé en moyenne 23% des superficies rizicoles sur la période 2010 et fournit près de 53% de la production nationale en riz (DGPER, 2009).

Introduite dans les années 60 au Burkina Faso, elle constitue le mode le plus performant de production de riz dans le pays avec des rendements de 4 à 7 tonnes/ha, en raison de la maîtrise totale de l'eau permettant la double campagne annuelle; La riziculture irriguée est pratiquée en général au sourou, la vallée du kou, Bagré etc .

- La riziculture de bas-fond non aménagé est la forme traditionnelle de riziculture la plus pratiquée au Burkina Faso dans toutes les régions du pays. Elle est pratiquée dans des sites sans maîtrise de l'eau (bas-fonds traditionnels non aménagés). Avec 67% des superficies totales exploitées en riz, les bas-fonds non aménagés fournissent 42 pour cent de la production nationale en riz, avec un rendement moyen de 1,3 t/ha; (DGPER, 2009)

- La riziculture pluviale stricte occupe 10 pour cent des superficies dévolues au riz et fournit 5 pour cent de la production nationale en riz avec un rendement moyen de 1 T/ha (DGPER, 2009). Elle est pratiquée en grande partie dans les régions des Hauts-Bassins, des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre-Sud et une partie du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Centre-Est et de l'Est, la riziculture pluviale est largement tributaire de la pluviométrie et de sa répartition dans le temps (OXFAM et UNPR-B, 2011). Cependant, elle pourrait revêtir une grande importance pour la production nationale pour peu qu'elle puisse s'insérer dans le système de rotation pratiqué en particulier dans les zones cotonnières. Ces Régions citées enregistrent des hauteurs d'eau supérieures à 800 mm par an, ce qui permet aux cultures de disposer des quantités d'eau nécessaire pour boucler leur cycle (OXFAM et UNPR-B, 2011).

Le riz est produit dans la quasi-totalité des 13 régions du pays, avec tout de même des régions à très forte production comme les Hauts bassins, le Centre-Est, le Mouhoun et les Cascades. Il est produit le plus souvent sur des plaines aménagées. Les plaines rizicoles, les plus importantes sont le Sourou, Bagré, la vallée du Kou et la plaine de Banzon. (CIR-B,)

III. TRANSFORMATION

La transformation du riz paddy est généralement faite sous deux formes de produits finis à savoir le riz étuvé et le riz blanc. Le premier produit est généralement transformé par les femmes étuveuses dont le nombre est estimé à 16416 étuveuses au Burkina Faso (DGPER, 2010) et le riz blanc par les transformateurs professionnels et les transformateurs prestataires de services. Dans les zones du Sud-ouest, de l'Est et de la Sissili au moins dix-

huit milles (18.000) tonnes de riz paddy sur une production estimée à 26 000 tonnes sont écoulées sur les marchés locaux et extérieurs par les producteurs. Cette quantité (18 000 tonnes) est destinée à la transformation en riz étuvé ou en riz blanc. Selon les enquêtes de terrain (PDA et al,2009) auprès des transformatrices de Léo (Province de la Sissili), de Nagré (bas-fond aménagé de 20ha Province du Gourma), de Mani et de Dakiri (plaines aménagées de 55ha et de 120ha Province de la Gnagna), il ressort que seulement 10 à 15% du riz paddy est transformé localement par les femmes étuveuses ; le reste du riz local soit environ 17 000 à 18 000 tonnes sont exportées vers d'autres centres de transformation et de consommation tels que les villes ghanéennes limitrophes dans la zone de la Sissili (Léo et Bourra) et dans la zone de l'Est à savoir Koupéla, Kaya, Fada N'Gourma et de Tenkodogo(PDA et al,2009).

Les femmes étuveuses s'organisent davantage en groupements/unions. Celles de Bama, Bagré, Sourou par exemple, bénéficient aujourd'hui de centres d'étuvage équipés de matériels plus performants. Ce qui leur permet de mettre sur le marché du riz étuvé de qualité (faible taux d'impureté, couleur attrayante, bon goût) (OXFAM et UNPR-B,2011).

Il faut noter que le centre d'étuvage de Banzon est en cour de construction. Dans les autres plaines (Karfiguela, Douna, etc.) les femmes étuveuses ne disposent quasiment pas de centre d'étuvage, elles utilisent toujours du matériels rudimentaires (OXFAM et UNPR-B,2011).

Quant aux unités semi industrielles et industrielles d'usinage du paddy, elles sont concentrées autour des grandes villes (particulièrement autour de Bobo-Dioulasso et plus récemment autour de Ouagadougou) et des grands sites de production (Vallée du Sourou, Bagré principalement). Ces unités totalisent plus de 30 000 tonnes/an de capacité de transformation de la production nationale en riz blanchi. En plus de ces unités, on dénombre des centaines d'unités artisanales de décorticage (moulins villageois ou de quartiers) qui sont des prestataires auxquels ont recours la majorité des étuveuses et certains producteurs(SNDR,2011) . Dans la vallée du Kou par exemple, la totalité du riz paddy collecté est vendue aux étuveuses, et cela depuis les 5 dernières années. Dans le Sourou et dans la plaine de Mogtédou, la priorité est donnée aux étuveuses. L'on comprend aisément pourquoi, les organisations de producteurs n'hésitent pas à affirmer que «les étuveuses ont sauvé la filière en relayant la défaillance des société privées»(CIRB,2009).De nos jours, l'étuvage est organisé autour de l'Union nationale des Etuveuse de Riz du Burkina (UNERIZ).

Pour ce qui est du riz blanc, près de 08 unités interviennent dans la transformation du paddy au Burkina. Elles sont beaucoup concentrées à Bagré, Bobo-Dioulasso et le Sourou. Elles achètent le paddy auprès des producteurs pour le transformer en riz blanc afin d'alimenter les différents segments de marché. C'est le niveau de commercialisation le plus complexe car il confronte l'offre à la demande avec toutes les exigences en termes de prix, qualités et disponibilité (OXFAM et UNPR-B,2011).

IV. COMMERCIALISATION

Le « moteur » de toute production agricole destinée à la vente est l'existence d'un marché porteur. Ce marché porteur a ses critères et ses exigences pour assurer la fidélité des consommateurs finaux.

La commercialisation du riz local dans la zone du Sud-ouest, du Houet, de la Comoé, de l'Est et de la Sissili est faite sous forme de riz paddy par les producteurs individuels, les groupements et coopérative de producteurs et de riz transformé (étuvé et blanc) par les étuveuses et les transformateurs professionnels.

4.1 . Acteurs de la commercialisation

1. Les collecteurs de paddy

Ce sont des agents qui interviennent auprès des producteurs pour le compte de grossistes. Ils sont chargés des achats et de la manutention. Ils sont parfois appelés «intermédiaires». En faible nombre, ils collectent moins de 5% de la récolte nationale de paddy(SNDR,2011).

2. Les grossistes

Ils assurent le transfert des produits, des marchés ruraux vers les marchés de consommation où ils vendent aux revendeurs détaillants et aux consommateurs. Ces grossistes disposent de capacités de stockage de riz de plus de 500 tonnes(SNDR,2011).

3. Les demi-grossistes

Ils sont caractérisés par la vente courante de volumes plus réduits de riz par opération d'approvisionnement qui n'implique pas nécessairement les grossistes. Ils ont des capacités d'entreposage modestes (inférieures à 100 tonnes) (SNDR,2011).

4. Les détaillants

Ils jouent un rôle de proximité et mettent à la disposition du consommateur des quantités désirées (SNDR,2011).

4.2. La commercialisation du riz

L'écoulement du riz local a connu depuis les années 1990 des évolutions multiples. Il y a eu des périodes pendant lesquelles la commercialisation était bien structurée et profitait aux producteurs. Les structures mises en place à cette époque, quand bien même qu'elles présentaient des défaillances, assuraient l'enlèvement et le paiement du paddy auprès des producteurs et à des prix parfois intéressants. En 1991, la Société Nationale de Commercialisation du Riz (SONACOR) collectait le paddy auprès des coopératives après pesée. L'enlèvement et le paiement étaient si rapides que les paysans manifestaient leur satisfaction. Les prix proposés étaient aussi rémunérateurs pour les riziculteurs qui, en l'espace de 5 ans ont plus que doublé leurs surfaces passant de 25 000 à 53 600 ha. La SONACOR était financée par la Caisse Générale de Péréquation (CGP), ce qui constituait en partie une limite pour la SONACOR. Cela s'est vite matérialisé par la suppression du financement de la CGP trois ans après. On assiste à une lenteur du paiement des récoltes, des impayés auprès des banques et fournisseurs d'intrants, la production ne suit plus son rythme habituel. Un nouvel air s'ouvre aux riziculteurs suite à la libération des prix du riz annoncé en octobre 1996. La Société de décorticage de Grain (SODEGRAIN) prend ainsi la relève en 1998 après la fermeture de la SONACOR en 1997. Le prix de 115 FCFA le kilogramme de paddy proposé par la SODEGRAIN a été jugé très intéressant par les paysans, cependant, la capacité d'absorption restait faible et ne permettait pas à tous les riziculteurs d'écouler leur production (OXFAM et UNPR-B,2011)

Depuis 2009, face au phénomène de la vie chère l'Etat Burkinabé a confié à la SONAGESS de nouvelles missions :

Pour ce qui est du riz, les achats de la SONAGESS représentent plus de 16,5% des capacités réelles de vente des unités de transformation. En effet, suite à la crise alimentaire de 2008, le gouvernement a décidé de mettre à la disposition de la SONAGES la somme de 2 milliards de F CFA pour acheter la production et ainsi fournir les cantines scolaires, les prisons et les casernes(UNPR-B,2014).

A l'origine, les producteurs devaient céder 20% de la production à la SONAGESS. L'opérationnalisation de cette politique de soutien aux producteurs a débuté à la campagne

2009/2010. La SONAGESS a acheté pour cette campagne un peu plus de 1050 tonnes de riz (UNPR-B, 2014).

Au cours des trois dernières années, les achats de la SONAGESS se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau n°2: Evolution des achats de la SONAGESS de 2012-2014

Nature du stock	Nature du riz	Unité	2012	2013	2014
Stock commercial	riz blanc	Tonne	3 067	7 730	1 050
		F CFA	977 801 500	2 471 528 360	336 000 000
	riz étuvé	Tonne	958	1 437	900
		F CFA	306 800 000	363 976 000	288 000 000
	riz paddy	Tonne	563	4 328	2 759
		F CFA	77 820 380	605 926 140	386 260 000
Achats de riz (boutiques témoins et CONASUR)	Riz décortiqué (étuvé et blanc)	Tonne	0	5 090	2 250
		F CFA	0	1 628 800 000	720 000 000
Total	Riz décortiqué (étuvé et blanc)	Tonne	4 025	14 257	4 200
		F CFA	1 284 601 500	4 464 304 360	1 344 000 000

Sources : Direction des Achats SONAGESS ,2014

On note un accroissement des volumes achetés par la SONAGESS en 2013 par rapport à 2012 (les achats se sont multipliés par trois) et une forte régression en 2014 (au 31 octobre 2014) où les achats sont revenus à leur niveau de 2012. Selon l’institution, la raison de cette baisse de l’approvisionnement réside dans le fait que les besoins des casernes et des cantines lui sont inconnus.

Selon les responsables de la SONAGESS, l’institution n’achète plus de riz importé. Tous ses besoins sont assurés par le riz local. Il n’y a pas à la SONAGESS de procédure particulière et formelle pour l’approvisionnement en riz local. Les achats se font soit par collette directe auprès des producteurs et transformateur, soit par une réponse aux propositions d’offres faites par les acteurs (UNPR-B, 2014),

Le prix du riz à l’international a baissé et à partir du mois de mars, ce prix est resté inférieur par rapport au prix moyen de l’année 2012. On note en décembre une importante baisse des prix soit 26% par rapport au même mois de l’année 2012 et de 30% par rapport à la moyenne de 2012. On observe aussi une tendance à la baisse pour le prix du riz local.

4.3. Les importations/Exportations

1. Importations

On dénombre 7 gros importateurs de riz qui traitent environ 90% des importations. Les capacités d’intervention seraient de 30 000 à 50 000 tonnes /an par importateur (SNDR,2011)Quant à la production nationale de riz, elle ne couvre pas les besoins, d’où des importations massives chaque année pour satisfaire une demande sans cesse croissante. En effet, Le Burkina importe chaque année environ 300 000 tonnes de riz d’une valeur estimée à 40 milliards de francs CFA pour sa consommation locale (MASA, 2013).

Le tableau ci-dessous donne les importations du riz en tonnes ainsi que les valeurs correspondantes en milliers de FCFA de 2008 à 2012.

Tableau n°3: quantité de riz en tonnes et valeurs en milliers de FCFA des importations du riz de 2008 à 2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	256 515	267 146	250 070	318 511	400 657

Montant	40 521 555,1	32 722 033,27	31 465 535,33	43 726 575,66	59 476 267,1
---------	--------------	---------------	---------------	---------------	--------------

Source : MASA, 2013

2. Exportations

Au Burkina Faso, l'exportation ou la réexportation du riz vers les autres pays est une pratique peu courante au regard de la faible productivité face à la forte demande nationale.

Néanmoins, en fonction de son stock de sécurité alimentaire géré par la SONAGESS (Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité Alimentaire), le Burkina Faso peut exporter ou réexporter une certaine quantité de riz pour soutenir certains pays voisins. Le tableau suivant illustre les quantités réexportées et leurs valeurs en milliers de FCFA.

Tableau n°4: Quantité en tonnes et montant en milliers de FCFA de riz réexportés du riz de 2008 à 2012

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité	0	250	645	0	162
Montant	0	101 122,7936	296 887,496	0	15 303,5468

Source : MASA, 2013

3. La part du riz dans la balance des paiements

La part du riz dans les importations totales du Burkina Faso est très faible. Elle est en dessous de 5%. Pour les exportations ou des réexportations cette part dans les exportations totales est quasiment nulle. Toute chose égale par ailleurs, les importations de riz dépassent largement les réexportations (exportations) de riz, ce qui entraine impérativement un déséquilibre sur la balance de paiement du Burkina Faso.

Tableau n°5: Part du riz dans la Balance des Paiements

Années	2008	2009	2010	2011	2012
Part (%) du riz dans les importations totales	4,86	3,72	3,11	3,86	3 ,56
Part (%) du riz dans les réexportations totales	0	0.03	0.05	0	-

4.4. Des canaux d'écoulement du riz transformé au Burkina Faso

Le chemin d'écoulement du riz étuvé et du riz blanc est le chemin que le riz transformé parcourt depuis le transformateur jusqu'au consommateur. Il existe plusieurs chemins possibles. Chaque chemin implique deux, trois ou quatre acteurs différents.

L'objectif de cette partie est de déterminer les meilleurs chemins pour écouler le riz transformé. Ce chemin devrait permettre en même temps aux consommateurs d'avoir du riz local moins cher et à chaque acteur de gagner beaucoup de bénéfice. Cette analyse se fera par type de riz transformé. Nous aurons :

- les chemins d'écoulement du riz étuvé,
- les chemins d'écoulement du riz blanc des étuveuses
- les circuits d'écoulement du riz blanc des unités industrielles.

4.4.1. Les chemins d'écoulement du riz étuvé

Le riz étuvé peut être écoulé à travers trois chemins différents

4. Chemin1



A travers ce chemin, le consommateur achètera le kilogramme de riz étuvé assez cher. On peut conclure que le riz étuvé vendu à travers ce chemin ne peut pas concurrencer le riz étuvé vendu à travers les autres chemins.

5. Chemin2

Le riz étuvé passe par les acteurs suivants avant d'arriver aux consommateurs



Ce chemin qui va de l'étuveuse au demi-grossiste et du demi-grossiste au détaillant est l'un des chemins de vente le plus courant pour le riz étuvé. Les dépenses totales de ce chemin sont élevées mais le riz étuvé vendu à travers ce chemin est moins cher que le riz étuvé vendu à travers le chemin 1.

6. Chemin3

Le riz étuvé passe par les acteurs suivants avant d'arriver aux consommateurs



Ce chemin qui va de l'étuveuse au détaillant est le plus courant. Elle est très compétitive parce que les prix de vente sont plus bas. Cela est dû au fait qu' il y'a moins d'acteurs intervenant dans ce circuit.

4.4.2. Les chemins d'écoulement du riz blanc de l'étuveuse

Le paddy transformé en riz blanc par l'étuveuse peut prendre trois chemins différents avant d'arriver aux consommateurs. Ce sont :

7. Chemin1



La vente du riz blanc de l'étuveuse n'est pas assez rentable pour tous les acteurs en même temps.

Le riz blanc de l'étuveuse ne peut pas concurrencer les autres qualités de riz sur le marché car le prix de vente est élevé(DGPR/MAH,2011).

8. **Chemin 2**

Le riz blanc de l'étuveuse passe par les acteurs suivants avant d'arriver aux consommateurs



La compétitivité de ce circuit peut augmenter si les dépenses baissent, surtout les dépenses liées à l'achat de paddy

9. **Chemin 3**

Le riz blanc de l'étuveuse passe par les acteurs suivants avant d'arriver aux consommateurs



Ce chemin est l'un des plus compétitifs pour l'écoulement du riz blanc produit par les étuveuses.

Ce chemin montre que l'écoulement du riz auprès de consommateurs se fait dans les villages autour du lieu de décortiquage. Sa promotion peut être faite dans les zones rurales

4.4.3. **Les chemins d'écoulement du riz blanc des unités industrielles**

Le paddy transformé en riz blanc par les unités industrielles peut prendre trois chemins différents avant d'arriver aux consommateurs. Ce sont :

10. **Chemin 1**

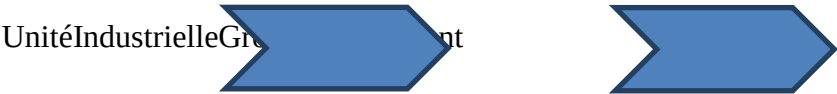
Le riz blanc produit par une unité industrielle passe par les acteurs suivants avant d'arriver aux consommateurs



Ce chemin est long. Le riz vendu à travers ce chemin n'est pas assez concurrentiel.

11. Chemin 2

Le riz blanc produit par une unité industrielle passe par les acteurs suivants avant d’arriver aux consommateurs



12. Chemin 3

Le riz blanc de l’unité industrielle passe par les acteurs suivants avant d’arriver aux consommateurs :



Tout comme le chemin de vente précédent, ce chemin est avantageux. Le prix de vente est de 385 347 FCFA la tonne de riz. Ce prix représente environ 385 FCFA le kg.

Ce chemin est aussi très compétitif. Il est conseillé pour l’approvisionnement des villes secondaires où il n’y a pas de grossistes du riz blanc local.

Si le circuit d’écoulement du riz transformé est long, les consommateurs achètent le riz à un prix assez élevé et les acteurs qui sont impliqués sur ce chemin ont des petits bénéfices.

Si le circuit d’écoulement du riz transformé est court, les consommateurs achètent le riz moins cher et les acteurs impliqués sur ce chemin obtiennent des bénéfices plus élevés.

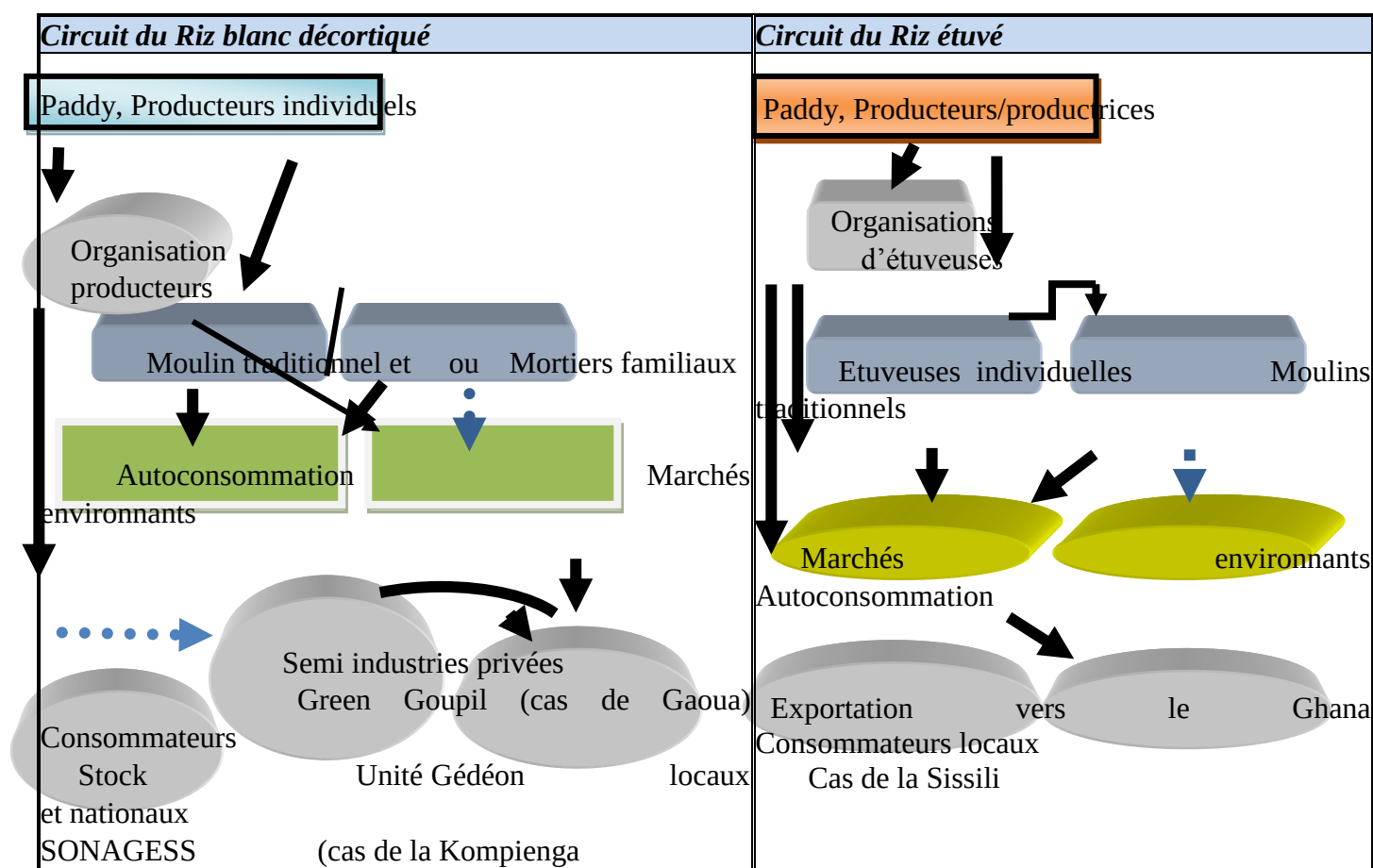
Les circuits d’écoulement du riz transformé les plus courts sont les plus avantageux et profitent aussi bien aux acteurs qu’aux consommateurs.

4.4.3. Exemple d’un circuit de commercialisation du riz blanc et étuvé dans la province de la sissili.

Dans la zone d’étude, à la différence des grandes plaines où plusieurs acteurs interagissent dans la commercialisation du riz, on note l’intervention de très peu d’acteurs, aussi bien pour ce qui concerne le riz blanc que pour le riz étuvé. La différence du circuit de commercialisation entre les deux types n’est pas très nette, ils répondent presque au même schéma de commercialisation. Cela est dû au fait que la quasi-totalité du riz produit dans ces régions est soit consommé ou vendu en l’état (paddy). Les transformations (étuvage et industrielle) ne sont pas développées. La quantité transformée est soit consommée ou vendue

sur les marchés environnants où alors exportée comme c'est le cas dans la Sissili (MAHRH et PDA, 2011). Schématiquement, les circuits de commercialisation peuvent à peu près être résumés comme suit :

Figure n°4 : Circuit de commercialisation du riz étuvé et du riz blanc



Source : Entretiens terrain Avril 2011

V. FIXATION DES PRIX

5.1. Structure du prix du riz local au Burkina Faso

Les études sur la structure du prix local au Burkina Faso ont été menées dans le but de permettre aux acteurs de la filière d'avoir des informations importantes sur la filière et de discuter avec les différents partenaires comme l'Etat. En effet, les acteurs directs de la filière riz pratiquent des prix de vente différents. L'analyse des prix a été établie afin que chaque acteur puisse apprécier au mieux les prix de vente sur le marché et de prendre des décisions pour améliorer son revenu et mieux négocier avec ses partenaires (DGPER/MAH 2011).

5.1. 1. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs

5.1.1.1. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en système pluvial

Tableau n°6: (cas ou le producteur vend toute sa récolte en système pluvial)

Superficie en ha	Quantité totale de	Dépenses totale pour la	Prix de vente en	Chiffre d'affaire	Bénéfice tiré en cfa	Dépense en fcfa pour la	Marge nette par
------------------	--------------------	-------------------------	------------------	-------------------	----------------------	-------------------------	-----------------

	paddy produite en kg	production (F CFA)	fcfa du kg de paddy			production d'un kg de paddy	kg de paddy
1	1 431	71 666	130	186 028	114 362	50	80

Source : Données DGPER, 2011

En réalité, le producteur ne vend pas toute sa production. Il consomme une partie avec sa famille, fait des dons, rembourse ses crédits, ou garde comme semences. La partie de la production non vendue est appelée part d'autoconsommation. Sur 100 kg de paddy produit en système pluvial, il vend environ 60 kg. Le reste (40 kg) est autoconsommé (DGPER/MAH 2011).

Dans le système de production du riz en système pluvial, les principales dépenses concernent les semences, les engrais, les pesticides, le fumier, les entretiens et réparations, la main d'œuvre et les amortissements du matériel de travail mais les plus grandes dépenses concernent les achats d'engrais, de semences et de fumier. Sur 100 FCFA de paddy vendu, 29 FCFA vont à ces dépenses

5.1.1.2. Analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en bas-fonds non aménagés

Tableau n°7: (cas où le producteur vend toute sa récolte) en BNA

Superficie en ha	Quantité totale de paddy produite en kg	Dépenses totale pour la production (F CFA)	Prix de vente en fcfa du kg de paddy	Chiffre d'affaire	Bénéfice tiré en fcfa	Dépense en fcfa pour la production d'un kg de paddy	Marge nette par kg de paddy
1	1 960	107 995	117	229 308	121 314	55	62

Source : Données DGPER, 2011

Le coût de production d'un kg de paddy produit dans les bas-fonds non aménagés est de 55 FCFA quand le producteur vend toute sa production et de 87 FCFA lorsqu'on tient compte de sa part autoconsommée. Si le producteur vend son paddy à ces prix, il ne gagne ni ne perd. Comme le producteur vend sa production à 117 FCFA le kg sur le marché, il gagne des bénéfices. La production de riz en bas-fonds non aménagés est donc une activité bénéfique pour le producteur (DGPER, 2011).

5.1.1.3. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en bas-fonds aménagé – **BFA**
 Tableau n°8 : (cas où le producteur vend toute sa récolte) en BFA

Superficie en ha	Quantité totale de paddy produite en kg	Dépenses totale pour la production (F CFA)	Prix de vente en fcfa du kg de paddy	Chiffre d'affaire	Bénéfice tiré en fcfa	Dépense en fcfa pour la production d'un kg de paddy	Marge nette par kg de paddy
1	2 764	146 876	146	403 595	256 719	53	93

Source : Données DGPER, 2011

Sur 100 kg de paddy qu'un producteur produit en bas-fond aménagé, il vend généralement 55 kg. Le reste (45 kg) est autoconsommé. Cette part importante d'autoconsommation, diminue le revenu du producteur. On dit que la culture du riz dans les bas-fonds aménagés est une culture de subsistance (DGPER, 2011).

Le coût de production d'un kg de paddy produit en bas-fond aménagé est de 53 FCFA quand le producteur vend toute sa production et 97 FCFA lorsqu'on tient compte de sa part autoconsommée. Or le producteur vend sa production à 146 FCFA le kg sur le marché. La production de riz en bas-fonds aménagés est donc une activité bénéfique pour les producteurs.

Parmi les dépenses, les achats d'engrais et de semences sont les plus élevées. Sur 100 FCFA de paddy vendu, 20 FCFA vont à ces dépenses.

5.1.1.4. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en système de grand périmètre par pompage – **GPPP**

Tableau n°9: (cas où le producteur vend toute sa récolte) en GPPP

Superficie en ha	Quantité totale de paddy produite en kg	Dépenses totale pour la production (F CFA)	Prix de vente en fcfa du kg de paddy	Chiffre d'affaire	Bénéfice tiré en fcfa	Dépense en fcfa pour la production d'un kg de paddy	Marge nette par kg de paddy
1	4 041	291 453	143	577 845	286 392	72	71

Source : Données DGPER, 2011

Sur 100 kg de paddy qu'un producteur produit en système GPPP, il vend environ 80 kg de paddy. Le reste (20 kg) est autoconsommé par le producteur. Cette part autoconsommée n'est pas élevée. On conclut que la production du riz en système GPPP est une culture destinée à la vente : c'est une culture de rente (DGPER, 2011).

A ces prix de vente le producteur ne gagne ni ne perd. Comme le producteur vend sa production à 143 FCFA le kg sur le marché, on peut dire que la production de riz en système est une activité bénéfique pour le producteur (DGPER, 2011).

5.1.1.5. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des producteurs en système de périmètre irrigué par gravitation – PIG

Tableau n°10: (cas où le producteur vend toute sa récolte) en PIG

Superficie en ha	Quantité totale de paddy produite en kg	Dépenses totale pour la production (FCFA)	Prix de vente en fcfa du kg de paddy	Chiffre d'affaire	Bénéfice tiré en FCFA	Dépense en FCFA pour la production d'un kg de paddy	Marge nette par kg de paddy
1	184375	3 458	147	508330	323955	53	94

Source : Données DGPER, 2011

Le coût de production d'un kg de paddy produit en système PIG est de 53 FCFA quand le producteur vend toute sa production et de 67 FCFA lorsqu'on tient compte de sa part autoconsommée. A ces prix de vente le producteur ne gagne ni ne perd.

Comme le producteur vend sa production à 147 FCFA le kg sur le marché, on peut dire que la production de riz en système de périmètre irrigué est une activité bénéfique pour le producteur.

Dans la production du riz en système PIG, les principales dépenses sont : les achats de semences, d'engrais, de pesticides, de fumier, le transport, l'entretien et les réparations, les frais de redevance de l'eau, la main-d'œuvre, l'amortissement du matériel.

Depuis 2009, l'analyse des coûts de production et les prix pratiqués sur le marché pratique par la MAHRH révélait déjà que la production de riz paddy est une activité rentable pour les producteurs quel que soit le type de riziculture (MAHRH, 2009).

La valeur ajoutée que les producteurs créent à travers la production d'un kg de paddy est la suivante :

13. En système pluvial : 85 FCFA,
14. En système BNA : 79 FCFA
15. En système BFA : 108 FCFA
16. En système GPPP : 85 FCFA
17. En système PIG : 104 FCFA

En somme, les recettes totales perçues par les producteurs de riz sont de l'ordre de 97,2 milliards de FCFA. Le coût des consommations intermédiaires s'élèvent à 23,7 milliards leur permettant de créer une valeur ajoutée de l'ordre de 73,4 milliards de FCFA. La part de la valeur ajoutée dans les recettes totales est de 75,5%. La rémunération des facteurs de production s'élèvent à 17,9 milliards de FCFA permettant de dégager un revenu net pour l'ensemble des producteurs de 55 milliards de FCFA ce qui est supérieur aux revenus nets à prix financier de 46 milliards de FCFA. Ainsi donc, les subventions à la production permettent l'augmentation des revenus nets de 20% environ (PRESAO et al, 2011).

5.1.2. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des acteurs qui font la Collecte de paddy

Parmi les acteurs rencontrés, ceux qui font la collecte de paddy sont au nombre de deux ; les personnes qu'on appelle « collecteurs individuels » et certaines organisations paysannes.

Dans l'activité des collecteurs, les principales dépenses qu'ils engagent sont les suivantes : les achats de paddy, les frais de transport, les achats des emballages, la location des magasins (ou frais d'entrepasage), les salaires et les impôts et taxes.

Le prix de vente du paddy pratiqué par les collecteurs est surtout déterminé par le coût d'achat du paddy. Lorsque le collecteur se déplace pour acheter le paddy et le revendre, sur 100 FCFA de paddy vendu, l'achat du paddy représente 86 FCFA (Données DGPER, 2011) .

Pour permettre aux collecteurs de mettre sur le marché des produits qui attirent plus, il faut que les producteurs mettent également des produits de bonnes qualités sur le marché.

1. L'analyse du prix de vente du paddy au niveau des organisations de producteurs

Les organisations de producteurs concernées sont des organisations qui collectent le paddy auprès de leurs membres. Ces membres remboursent généralement leurs crédits ou paient leur cotisation avec une partie de leur récolte. Les quantités de paddy collectées par ces organisations paysannes sont alors vendues.

L'activité de collecte et la vente de paddy par les organisations de producteurs est très rentable. Le montant des bénéfices est élevé parce que ces organisations n'achètent pas le paddy. Le paddy collecté vient des membres qui remboursent leur crédit ou paient leur cotisation avec une partie de leur récolte (Données DGPER, 2011) .

La valeur de la richesse créée par une organisation de producteurs qui fait de la collecte est estimée à près de 142 FCFA pour 1 kg de paddy vendue. Ce montant est élevé à cause de l'absence des dépenses liées à l'achat du paddy.

En effet, les principales dépenses des organisations de producteurs qui font de la collecte de paddy sont les suivantes : l'achat des emballages, le carburant et les huiles moteur, les fournitures de bureau, les salaires et les amortissements des bâtiments et du matériel.

Les dépenses n'influencent pas beaucoup le prix de vente du paddy collecté. Si des organisations de producteurs collectent et vendent le paddy à 100 FCFA, seulement 3 FCFA sont dépensé pour réaliser l'opération (Données DGPER, 2011).

La valeur ajoutée que les collecteurs crée à travers la collecte d'un kg de paddy est la suivante :

1. collecteurs individuels : 14 FCFA
2. les organisations de producteurs : 142 FCFA

5.1.3L'analyse des prix de vente du riz étuvé et du riz blanc au niveau des transformateurs

Le coût de transformation du paddy en un kg de riz étuvé est de 257 FCFA. Si les étuveuses vendent à ce prix le riz transformé, elles ne gagnent ni ne perdent. Le riz transformé par les étuveuses est vendu à 281 FCFA le kg en moyenne sur le marché. Ce montant est plus grand que le coût de transformation du paddy en un kg de riz transformé qui est de 257 FCFA. Cela montre que l'activité de transformation des étuveuses est rentable (Données DGPER, 2011) .

Les principales dépenses pour l'étuvage du riz sont : l'achat du paddy, le conditionnement du riz, le décorticage du paddy, le transport, l'entreposage, la manutention, la main d'œuvre occasionnelle, le bois, l'eau et l'amortissement du matériel.

Le prix d'achat du paddy occupe une grande place dans la constitution du prix de vente du riz étuvé. Lorsque l'étuveuse dépense 100 FCFA dans une opération de transformation, 82 FCFA sont utilisés pour acheter le paddy. Cela veut dire que le prix de vente du riz étuvé dépend principalement du prix d'achat du paddy. Les autres dépenses semblent négligeables (Données DGPER, 2011) .

Les dépenses pour la transformation du paddy en riz blanc sont : l'achat du paddy, le conditionnement du riz, le décorticage du paddy, le transport, la manutention et l'amortissement du matériel.. Comme au niveau du prix de vente du riz étuvé, le prix d'achat du paddy influence beaucoup le prix de vente du riz blanc traité par les étuveuses. Les autres coûts comme le décorticage et le revenu des étuveuses influencent moins le prix de vente du riz étuvé.

Le montant total que les unités industrielles dépensent pour produire une tonne de riz blanc est de 277 670 FCFA(DGPER, 2011).

Pour chaque kg de riz blanc vendu, les unités industrielles gagnent un bénéfice de 18 FCFA. La rentabilité des unités de transformation est assez faible. Cette faiblesse s'explique par le poids élevé du coût d'achat du paddy (Données DGPER, 2011). Les principales dépenses faites par les unités industrielles pour transformer le paddy en riz blanc sont l'achat du paddy, les achats des emballages, les frais de carburant et des huiles moteur, les frais de transport, les pertes, les salaires, les impôts et taxes, les frais financiers et les amortissements du matériel et des bâtiments. Le montant des achats de paddy influence beaucoup le prix de vente du riz transformé comme chez les étuveuses. Lorsque le transformateur vend 100 FCFA de riz, 84 FCFA sont utilisés pour acheter le paddy.

La valeur ajoutée que les transformateurs crée à travers un kg de riz transformé est la suivante :

1. étuveuses : 16 FCFA
2. les transformateurs semi-industriel et industriel : 28 FCFA

En résumé, les transformateurs de riz reçoivent des recettes totales de l'ordre de 17,4 milliards de FCFA.

Le coût des consommations intermédiaires s'élèvent à 8,6 milliards leur permettant de créer une valeur ajoutée de l'ordre de 8,8 milliards de FCFA. La part de la valeur ajoutée dans les recettes totales est de 50,5%. La rémunération des facteurs de production s'élèvent à 0,48 milliards de FCFA permettant de dégager un revenu net pour l'ensemble des producteurs de 8,2 milliards de FCFA ce qui est supérieur aux revenus nets à prix financier de 7,9 milliards de FCFA. Ainsi donc, les subventions à la production permettent l'augmentation des revenus nets de 3,7% environ (PRESAO et al, 2011).

5.1.4. L'analyse des prix de vente du riz au niveau des commerçants de riz local

1. Les grossistes

Pour chaque kg de riz vendu, les commerçants grossistes obtiennent un bénéfice de 37,5 FCFA. L'activité des commerçants grossistes montre que leur activité est rentable.

Les principales dépenses que les commerçants grossistes font pour commercialiser le riz sont : l'achat du riz, les frais de transport, les frais d'emballage, les fournitures de bureau, les pertes, les frais financiers, les taxes et impôts, et les amortissements du matériel et des bâtiments.

Les prix de vente du riz au niveau des grossistes sont dominés par le prix d'achat du riz blanc. Sur 100 FCFA de riz vendu, 85 FCFA sont utilisés pour acheter le riz blanc.

2. Demi-grossistes

L'activité du demi-grossiste est rentable. Il est même capable de supporter une baisse de ses prix de vente pour faire face à la concurrence comme le grossiste.

Comme chez tous les commerçants de riz local, le prix de vente du riz au niveau des demi-grossistes est composé de l'ensemble des dépenses qu'ils font et les revenus qu'ils tirent de leur activité. Parmi ces dépenses on a : l'achat du riz, le transport, l'emballage du riz, les fournitures de bureau, les salaires, les pertes, les frais financiers, les taxes et l'amortissement du matériel.

L'examen de la composition du prix montre que le prix de vente pratiqué par les demi-grossistes est largement dominé par le coût des achats.

3. Détaillants

Pour 1 kg de riz vendu, les détaillants obtiennent un revenu de 32 FCFA. A l'image du grossiste et du demi-grossiste, la vente au détail est assez rentable.

Les principales dépenses que les détaillants font sont les suivantes : l'achat du riz, le transport, les emballages, le carburant et les taxes.

Les prix de vente au détail sont largement dominés par le prix d'achat du riz comme chez les autres acteurs de la commercialisation.

A travers l'analyse des prix du riz, il ressort clairement que la production, la transformation et la commercialisation du riz local sont des activités rentables au Burkina Faso.

Au niveau de la production, les dépenses liées aux semences, à la fumure et à l'engrais sont les éléments de dépenses qui influencent le plus les prix de vente du paddy.

Au niveau de la transformation, les coûts pour l'achat du paddy déterminent principalement les prix de vente du riz transformé.

Chez les commerçants, c'est aussi le prix d'achat du paddy qui joue un rôle central dans la fixation des prix de vente du riz car ces derniers collectent également le riz paddy auprès des producteurs, le transforment (décortiquer, blanchir et ensacher) et le revendent (produit fini) aux consommateurs (UIR-B, 2009).

La valeur ajoutée que les commerçants créent à travers la vente d'un kg de riz est la suivante :

1. commerçants grossistes : 39 FCFA
2. commerçants demi-grossistes : 37 FCFA
3. commerçants détaillants : 34 FCFA

5.2.5. Fixation du prix plancher du riz national

Le forum national de concertation pour la fixation du prix plancher du riz national qui s'est tenu du 4 au 5 décembre 2014 nous fait part des résultats suivants ;

Pour identifier les prix plancher consensuels, la commission a d'abord obtenu un consensus sur les rubriques des comptes d'exploitation des acteurs des différents maillons de la filière ainsi que sur les coûts de production et le prix de transfert d'un maillon à l'autre jusqu'au consommateur.

A partir des comptes d'exploitation des différents sites de production, il a été observé que la plaine de sourou enregistre le coût de production de paddy le plus élevé (129 FCFA). Il a donc été convenu de la poursuite de l'exercice avec ce cas.

Ainsi, le calcul des charges additionnelles des différents maillons a donné les résultats suivants :

- Coût de production du paddy : 129 FCFA
- Charges additionnelles liées à l'étuvage du paddy : 93 FCFA
- Charges additionnelles liées à l'usinage du riz : 71 FCFA
 - Charges additionnelles liées à la vente en gros : 17 FCFA
 - Charge additionnelles liées à la vente en détail : 9 fcfa

Les charges totales sont donc de 226 FCFA pour l'étuvage et de 249 FCFA pour le riz usiné.

Le groupe a ensuite convenu des prix de vente au consommateur. Ainsi, les prix de vente retenus sont : 360FCFA/kg pour le « riz blanc » et 380FCFA/kg pour le « riz étuvé ». Ces données ont permis de dégager la marge totale de la filière. Elle est de 134FCFA pour le processus passant par le riz étuvé. Cette marge a fait l'objet de répartition consensuel entre les maillons après discussion entre les acteurs directs réunis au sein du CIR-B. Dans un premier temps, les acteurs ont proposé une répartition proportionnelle à la charge additionnelle de chaque maillon. Il s'agit pour chaque acteur de bénéficier donc de cette valeur ajoutée à la hauteur de son investissement dans la filière. Au terme des échanges, les acteurs sont parvenus à la répartition suivante :

- 57% pour les producteurs,
- 31% pour les transformateurs
- 8% pour les commerçants grossistes
- 4% pour les commerçants détaillants

Fixation de prix plancher au transformateur et a l'étuvage

En considérant le prix plancher de 150FCFA/kg de riz paddy, deux scénarii sont possibles :

La marge à laquelle renoncent les producteurs est partagée de manière égalitaire entre les acteurs des autres maillons et la marge à laquelle renoncent les producteurs n'est pas partagée entre les acteurs des autres maillons(Forum,2014)

Dans ce 1^{er} cas, La marge totale de la filière se répartirait ainsi qu'il suit :

Tableau n°11 : Répartition de la marge (1^{er} cas)

Acteur	Riz blanc	Riz étuvé
Producteur	16%	16%
Transformateur	45%	45%
Commerçant grossiste	22%	22%
Commerçant détaillant	18%	18%

Source :Forum, 2014

L'application de cette répartition de la valeur ajoutée permet de dégager les prix plancher par maillon ainsi qu'il suit ;

Tableau n°12 : Prix plancher par maillon (1^{er} cas)

Intitulé	Riz blanc	Riz étuvé
Calcul du prix d'achat au producteur	150	150
Coût de production du paddy(vallée du Sourou)	129	129
Marge	21	21
Calcul du prix de vente du transformateur	281	302

Prix d'achat du paddy	150	150
Coût de la transformation	71	93
Marge	60	59
Calcul du prix de vente du commerçant grossiste	327	348
Prix d'achat du riz blanc chez le transformateur	281	302
Coût de commercialisation	17	17
Marge	29	29
Calcul du prix de vente au consommateur	360	380
Prix d'achat du riz blanc chez le commerçant demi-grossiste	327	348
Coût de commercialisation	9	9
Marge	24	23

Source :Forum,2014

La marge à laquelle renoncent les producteurs n'est pas partagée entre les acteurs des autres maillons

Dans ce 2^{ème} cas, la marge globale de la filière est répartie comme suit :

Tableau n°13 : Répartition de la marge(2^{ème} cas)

Acteur	Riz blanc	Riz étuvé
Producteur	16%	16%
Transformateur	31%	37%
Commerçant grossiste	8%	7%
Commerçant détaillant	4%	4%

Ainsi, les prix plancher par maillon seront comme suit :

Tableau n°14 : Prix plancher par maillon (2^{ème} cas)

Intitulé	Riz blanc	Riz étuvé
Calcul du prix d'achat au producteur		
Coût de production du paddy (vallée du Sourou)	129	129
Marge	21	21
Prix d'achat au producteur / prix de vente du transformateur		
Calcul du prix de vente du transformateur	150	150

Prix d'achat du paddy	150	150
Coût de la transformation	71	93
Marge	42	49
Prix d'achat au transformateur /Prix de vente au commerçant grossiste	263	292
Calcul du prix de vente du commerçant grossiste		
Prix d'achat du riz blanc chez le transformateur	263	292
Coût de commercialisation	17	17
Marge	10	9
Prix d'achat au commerçant grossiste/Prix de vente au commerçant détaillant	290	318
Calcul du prix de vente au consommateur		
Prix d'achat du riz blanc chez le commerçant demi-grossiste	290	318
Coût de commercialisation	9	9
Marge	6	5
Intitulé		
Prix de vente au consommateur	305	332

Source : Forum, 2014

Ce dernier cas permettrait d'offrir au consommateur le riz blanc à 305 F CFA/kg (7 625F CFA/ sac de 25 kg), et le riz étuvé à 332 F CFA/kg (8 300F CFA/ sac de 25kg).

En définitive, les prix moyens pourraient être considérés comme prix plancher de vente du transformateur, soit $(281+263)/2=272$ F CFA par kg pour le riz blanc et $(302+292)/2=297$ FCFA par kg pour le riz étuvé.

VI. CONSOMMATION

6.1. Place du riz dans la consommation nationale

Le riz occupe la 4^{ème} place parmi les céréales cultivées au Burkina Faso, tant du point de vue des superficies, de la production que de la consommation annuelle par tête. En effet, la consommation annuelle du riz au Burkina Faso dépasse largement les 400 000 tonnes et s'accroît à un rythme d'environ 5,6% par an (MASA, 2013). En dépit des efforts de réduction de la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur à travers le développement de la production nationale, le marché national du riz est toujours largement couvert par le riz importé, soit un taux de près de 50 %. La consommation du riz au Burkina Faso est en constante augmentation alors que la production nationale de riz ne couvre que 58% des besoins de la population (DGPER 2012).

Le tableau ci-après donne la consommation nationale du riz par an et la valeur en milliers de FCFA de 2008 à 2012.

Tableau n°15: consommation nationale du riz par an et la valeur en milliers de FCFA de 2008 à 2012.

Années Consommation	2008	2009	2010	2011	2012
Quantité consommée en tonnes	178 227	188 800	200 000	211 200	223 027
Montant de riz consommé en valeur (F CFA)	53 0468 150	56 640 000	60 000 000	63 360 000	70 655 016,96

Source : (DGPER, 2012)

On estime actuellement qu'une personne consomme en moyenne 50 kg de riz à Ouagadougou et à Bobo, pour une moyenne nationale de 10 à 15 kg par an (MASA et DGSS, 2014). En milieu rural, ce ratio est de 2 kg par personne et par an (CIR-B). Le riz représente 8% de la production totale de céréales avec 5% des superficies totales cultivées (UNPR-B, 2014)

6.2. Avis des consommateurs par rapport au riz local

D'une manière générale, le riz du Burkina est connu des consommateurs qui l'apprécient pour sa qualité, son goût et le fait qu'il convienne à certains mets. Mais ils le consomment de manière occasionnelle. Cette situation s'explique par l'indisponibilité du produit (indisponibilité dans les lieux habituels d'achat et difficultés à retrouver la même qualité de manière permanente) et les difficultés de préparation. En effet, et selon certains consommateurs, le riz blanc du Burkina présente un goût beaucoup plus apprécié par rapport au riz étuvé. La plupart des ménages trouvent que le riz étuvé n'est pas compatible avec beaucoup de sauces. Il est bien apprécié en riz gras. En termes de disponibilité, plus de la moitié des ménages avouent que le riz blanc du Burkina est rare sur le marché contre 37 % pour le riz étuvé (OXFAM et UNPR-B, 2011)

6.3. Exigences/ Préférences des consommateurs par rapport aux différentes variétés de riz.

L'étude menée par L'UNPR-B en 2014a permis de mieux caractériser et comprendre le marché du riz pour les OP, transformateurs et étuveuses. Les principales conclusions du point de vue des exigences des consommateurs sont les suivantes :

1. les consommateurs ne font pas de différence nette entre les différentes variétés de riz, même s'il semble se dégager une préférence peu marquée pour la FKR 19 et le NERICA 60 N ;
2. La TS2 (riz de BAGRE) est de loin la variété la plus connue à Ouagadougou et celle que les consommateurs préfèrent,
3. la gamme de NERICA est jugée dur/sec quand elle se refroidit après cuisson. Ce qui pose un problème de conservation à certains consommateurs et aux restaurants au regard des habitudes et pratiques culinaires ;
4. la présence d'impuretés telles que les cailloux dans le riz constituent les désagréments les plus récurrents dans les commentaires.
5. en matière de cuisson, les cuisiniers trouvent que le riz blanc est très difficile à préparer et qu'il faudrait à la rigueur une notice de cuisson ;
6. Le prix du riz n'est pas apparu comme un handicap selon les acteurs. Il y a eu parfois un problème d'information qui fait que les prix actuels du riz national ne soient pas connus par la majorité des consommateurs.

6.4. Niveau de consommation du riz local.

L'étude menée par OXFAM et l'UNPR-B en 2011 fait ressortir les résultats suivants pour ce qui est de la consommation du riz. En effet, plus de 92 % des restaurateurs offrent à leurs clients le riz importé. Moins de la moitié, soit 41,6 % proposent en plus du riz importé, le riz local. Le riz étuvé vient en première position (59,4 %) avant le riz local blanc (40,6 %). Selon cette étude, plusieurs facteurs militent en défaveur de la consommation du riz local. Il s'agit entre autre de :

1. Le goût

La qualité du riz local (étuvé ou blanc) est perçue différemment et à plusieurs niveaux selon la catégorie à laquelle appartient le restaurant (restaurant moderne, restaurant populaire ou restaurant intermédiaire). Le goût étant lié à la variété de riz et des soins observés lors de la transformation. De ce fait, il n'est pas toujours évident de trouver sur le marché du riz local de

très bonne qualité. Les multiples manipulations et les procédés d'étuvages affectent le plus souvent la qualité et finalement c'est le riz local en général qui est indexé.

2. Les impuretés

Presque tous les restaurateurs, quel que soit leur taille, trouvent que le riz local comporte beaucoup d'impuretés. La présence de cailloux est l'une des impuretés les plus manifestes. Les grains non décortiqués et immatures sont fréquents surtout dans le riz étuvé. Pourtant, beaucoup de restaurateurs refusent de consacrer du temps au tri. La couleur du riz obtenu après étuvage diverge selon les instruments utilisés et la qualité de l'eau. A cela s'ajoute la maîtrise de l'activité d'étuvage.. Dans certaines plaines, Bama par exemple, les femmes disposent d'un centre et d'équipements assez adaptés et fournissent du riz étuvé de qualité. Cependant, toutes les femmes étuveuses de la plaines ne sont pas encore adhérentes mais ravitaillent le marché avec du riz étuvé obtenu à partir d'instruments peu adaptés.

3. La disponibilité

La quasi-totalité des restaurateurs s'approvisionnent dans les boutiques de quartier ou les marchés de proximité. Dans ces points de vente, le riz local est très peu disponible contrairement au riz importé. Beaucoup de commerçants ne vendent donc pas le riz local. Ceux qui en disposent éprouvent parfois des difficultés à satisfaire continuellement les clients compte tenu des ruptures de stock.

4. Le prix

Compte tenu du fait que le riz local ne gonfle pas comparativement à certains riz importés, les propriétaires des restaurants populaires et de la catégorie moyenne estiment qu'il coûte cher. Il est presque impossible pour eux de réaliser des bénéfices avec le riz local.

5. La cuisson

La cuisson du riz local (surtout le riz blanc) est très peu maîtrisée en raison de son caractère collant. Excepté les restaurateurs de classe supérieure, les autres restaurateurs avouent que le riz local **n'augmente véritablement pas de volume à la cuisson, ce qui limite leur gain.**

VII. GOUVERNANCE

7.1. *Forme d'organisation des producteurs*

On rencontre trois principales formes d'organisation des producteurs de la filière riz :

1. La première forme est une structuration à deux niveaux. A la base, il y a des coopératives ou les groupements de producteurs. Ces groupements et ces coopératives de base se réunissent pour former au niveau de la zone géographique (la plaine ou la localité) une union de coopératives. C'est le cas pour la vallée du Kou, le Sourou, Bagré, Karfiguéla) (CIR-B, 2008).
2. La seconde forme d'organisation consiste pour l'ensemble des producteurs à se regrouper dans une seule structure de base (une coopérative). C'est le cas dans la plaine de Banzon et de Mogtédou. (CIR-B, 2008).
3. Enfin, il y a le comité de gestion mis en place par les services en charge de l'agriculture. Le comité de gestion bénéficie d'un encadrement. Il est également dénombré environ 150 organisations paysannes réparties dans les UPPR et les UDPR (MAHRH et PDA, 2011). Les producteurs de riz affiliés à l'UNPRB sont au nombre de 9595 et sont repartis dans les plaines aménagées (tableau n°16).

Tableau n°16: Membre de l'UNPRB dans les superficies aménagées

Plaines	Bama	Banzon	Mogtédo,	Bagré,	Douna,	Karfiguéla	Niassan.	Total
Membres	1260	632	378	3100	1500	713	2012	9595

Source : CIR-B, 2013

7.2. Organisation et structuration des acteurs de la filière riz au niveau national.

La structuration des acteurs de la filière au niveau national est très avancée (MAHRH et PDA, 2011), eu égard à l'existence de plusieurs organisations :

L'interprofession de la filière

Créer en 2001, par les différents acteurs de la filière riz avec l'appui du Plan d'Action pour la Filière Riz (PAFR), il regroupe quatre types d'acteurs que sont les producteurs, les commerçants, les transporteurs et les transformateurs.

Le CIRB a pour missions principales de :

- Favoriser la concertation et la réflexion permanente entre acteurs, sur les conditions de relance, l'harmonisation des positions et l'adoption d'un code de conduite sur les prix et la qualité ; promouvoir, définir et gérer les accords interprofessionnels et la contractualisation entre membres ;
- Promouvoir la professionnalisation des différents maillons, à travers la formation des membres ;
- Représenter et défendre les intérêts de la filière, en servant d'interface, pour ses membres, avec les tiers (Etat, Partenaires techniques et financiers, projets/programmes/plans d'actions, autres partenaires) ;
- Collecter, traiter et diffuser les informations stratégiques aux membres d'une part et d'autre part, créer un outil statistique sur la production et la commercialisation intérieure et extérieure des produits;
- Gérer les fonctions communes et organiser toutes les rencontres nécessaires: recherche, formation et appui/conseil aux producteurs, contrôle de la qualité, élaboration d'un cahier de charges commun à tous les acteurs concernés de chaque filière, simplification des procédures et proposition de taxation, définition de stratégie...

Les organisations de producteurs

Elles sont les plus nombreuses, et les mieux structurées au niveau national par rapport aux autres maillons.

1. UNPR-B (Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina)

Elle se donne pour mission de professionnaliser les producteurs rizicoles au Burkina Faso. Elle a été mise en place en 2005 à la suite d'un processus de structuration des producteurs depuis le niveau village jusqu'à l'échelle provinciale en passant par le département. Elle a pour objectif principal d'accompagner et soutenir les riziculteurs dans la production et la

commercialisation du riz. Elle intervient dans beaucoup de plaines, notamment : Bagré, Bama, Banzon, Mogtédou, Karfiguéla, Douna, Sourou, etc (MAHRH et PDA, 2011).

2. Les Unions provinciales et départementales de production de riz

Dans le cadre de la relance de la filière riz au Burkina et à la faveur de l'adoption de la loi 14, une structuration des producteurs de riz sur l'ensemble du pays a été faite avec la mise en place d'unions départementales et provinciales de producteurs de riz.(MAHRH et PDA, 2011).

Ces Unions Provinciales des Producteurs de Riz (UPPR) et les Unions Départementales des Producteurs de Riz (UDPR), ont été mises en place dans les 30 provinces dont la pluviométrie est supérieure à 800mm. Toutefois, leur présence sur le terrain n'est pas très saisissable, faute d'une appropriation véritable des rôles qui leurs sont dévolus, à savoir le développement et la promotion du riz.

3. Groupements de producteurs de riz ou Coopératives de production rizicole

Sur les sites aménagés par l'Etat et avec les différents projets et programmes, il existe au moins un groupement de producteurs chargé d'organiser la gestion du site. Au niveau production, c'est le premier niveau de regroupement des acteurs de la filière.

Les organisations de transformateurs

4. ANTRIZ-BF

L'ANTRIZ, l'association Nationale des Transformateurs de Riz du Burkina Faso. Elle est créée en 2006 par des Unités de Transformation de riz en vue de contribuer à une meilleure organisation de l'activité et défendre les intérêts de la profession. Les activités de cette association (loi 10) sont arrêtées. Les Transformateurs ont en projet de former une union régie cette fois par la loi 14. Le projet de création est porté par la *CTIRF*, (Coopérative de Transformation Industrielle du Riz du Faso), un regroupement de plusieurs opérateurs de l'Ouest. Il s'agit de *SANDIA*, *RWK*, *COFLAN*, *Green Goupile* etc (MAHRH et PDA, 2011)

5. Unions et Groupements d'étuveuses de riz

A l'initiative du CIR-B, les étuveuses de riz se sont constituées en groupements d'étuveuses de riz sur les plaines de Bama, de Banzon, de Bagré, de Niassan et de Mogtédou. Depuis 2009, il existe une Union de groupement des Etuveuses de Riz de Bama (UGER-B).

6. Union nationale des étuveuses de riz

L'Union nationale des étuveuses de riz du Burkina (UNERiz) a vu le jour en novembre 2010. Elle réunit les étuveuses des plaines rizicoles de Bama, Banzon, Bagré, Mogtédou, Sourou, Karfiguéla, Douna, etc. L'une des ambitions de l'Union est de renforcer les capacités des organisations à la base et le développement du marché du riz local (étuvé et blanc).

7. ANaCoR-BF

L'Association Nationale des Commerçants de Riz du Burkina Faso (ANaCoR-BF) est une jeune structure des professionnels du commerce de riz qui a été créée le 11 septembre 2013. L'objectif global de l'association est de contribuer à l'amélioration de la mise en marché du riz produit au Burkina Faso. Les missions de l'ANaCoR-BF sont d'initier, d'orienter, de

coordonner, de porter et représenter toutes les actions de développement du commerce du riz au Burkina Faso, de défendre les intérêts des commerçants, de développer la mise en marché ; de contribuer à l'amélioration des relations d'affaire entre les membres de l'association et les autres acteurs de la filière ; de développer une concertation permanente des commerçants ; de contribuer à l'organisation, au suivi, à la capitalisation et à la diffusion des informations sur le riz ; de contribuer à la mise en place et à l'animation d'un système de veiller sur la traçabilité ; de Participer à l'amélioration de la qualité du riz national . L'ANaCorR-BF est constituée de 53 membres (Bulletin CIR-B,2013)

Les organisations de transporteurs

L'Organisation des Transporteurs Routiers de Faso(OTRAF) est membre du CIR-B; c'est une association à but non lucratif, apolitique et non confessionnelle, regroupant des transporteurs routiers.

Les buts de l'OTRAF sont de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ainsi que ceux de la profession de transporteur routier sans discrimination; d'assurer la formation de ses membres, notamment pour l'organisation de séminaires, de campagnes de sensibilisation et de journées de réflexion; de prendre part aux manifestations nationales, sous régionales, régionales et internationales traitant du transport routier et de la sécurité routière; de représenter la profession dans les négociations avec les pouvoirs publics.

L'OTRAF compte environ 2500 membres et l'organisation est représentée dans toutes les provinces du Burkina Faso. (Bulletin CIR-B, 2013)

Autres acteurs

On note la présence de plusieurs instituts et partenaires au développement dont les actions s'étendent à l'appui à la filière riz : DRAHRH, PDA/GIZ,, INERA, PICOFA, PAM, PIGEPE, ODE, CISV, SOS SAHEL, Programme FASO, VECO WEST AFRICAetc

1. Difficultés rencontrées dans le fonctionnement des organisations paysannes

Le constat général est que, les groupements et coopératives des producteurs de riz, leurs unions ne sont pas la propre émanation des producteurs. Ils ont été créés par les structures d'appui où sous l'instigation de l'Etat (PDA et al, 2009) .Les producteurs ne sentent donc pas très concernés par ces organisations. Or comme le dit l'adage « *Lacoopérative est fille de nécessité* ».

Ce qui explique en partie que ces organisations ne fonctionnent pas correctement :

- Pas de tenues des réunions statutaires,
- Difficultés de mobilisation des cotisations,
- Difficultés de réalisation d'activités,
- Difficultés de gestion financière, de matériel collectif, etc.
- Absence d'esprit coopératif etc.

En plus, selon certaines informations, il y'a un manque de confiance où de transparence au niveau des leaders des organisations de producteurs. Pour que ces organisations fonctionnent, il ne suffit pas seulement d'organiser des formations en vie associative ou autres thèmes

généraux. Il faut que les producteurs y trouvent leurs intérêts : c'est-à-dire que ces organisations rendent effectivement des services à leurs membres (approvisionnement en intrants ; organisation de la vente groupée, recherche de marché, information et formation technique etc.) qu'il y'ait le maximum de transparence dans leur gestion pour éviter les problèmes de crises de confiance que leurs leaders (membres du bureau et des comités de gestion) maîtrisent leurs rôles et tâches, et qu'ils acceptent de se sacrifier au bénéfice du groupe (PDA et al 2009).

En somme, Les producteurs doivent savoir qu'ils ont besoin des transformateurs, des étuveuses, des transporteurs, des commerçants et distributeurs et vice versa. Chaque acteur doit connaître les difficultés rencontrées par les autres et en quoi son propre comportement peut leur être préjudiciable et à l'ensemble de la filière. Cependant, cet esprit d'interprofession n'est pas encore développé. Les échanges sont souvent houleux lors des concertations du CIRB. Chaque maillon a tendance à se plaindre des autres, à les tenir pour responsable de ses difficultés et à considérer que ce sont les autres qui tirent le meilleur profit de la filière.

7.3. Les structures qui interviennent en appui au développement de la filière riz au Burkina Faso.

Plusieurs projets et ONG interviennent en appui au développement de la filière riz de la filière, Cependant il faut remarquer que la plupart de ces structures interviennent au niveau des grandes plaines irriguées. Les autres types de riziculture (Bas-fonds et pluviale) bénéficient de moins d'appui. Par ailleurs, très peu d'institutions interviennent dans l'aspect post récolte. (MAHRH et al ,2009). Parmi, ces structures, il est cité :

1. Le Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture (FAO)

La FAO intervient dans la filière riz au Burkina en appui à la production avec comme vision d'augmenter la productivité afin de faire baisser le coût de production. Elle a mené un programme d'appui à la production débuté en septembre 2008 et qui a pris fin en Août 2010. Cet appui a concerné la facilitation de l'accès des producteurs aux semences améliorées notamment le NERICA SP, aux engrais minéraux et la formation des producteurs. Elle n'intervenait pas dans le post récolte; mais elle comptait initier à partir de 2010 un appui pour réduire les pertes liées à la récolte.

Par ailleurs, dans le cadre du Food Facility de l'Union Européenne, la FAO a mis en œuvre depuis août 2008 un projet dénommé : « Appui aux populations rurales vulnérabilisées par les aléas climatiques et l'impact de la flambée des prix des produits de base ». Le projet porte essentiellement sur la production et la distribution de semences certifiées aux ménages les plus vulnérables. Au total, il est prévu la production et la distribution de 380T de semences certifiées (riz, niébé, sorgho, maïs, arachide, mil) dont 200Tonnes pour le riz seul, à 400 ménages vulnérables de 25 provinces pour leur permettre de pratiquer la riziculture (MAHRH et al ,2009).

2. L'Organisation néerlandaise pour le développement (SNV)

La SNV intervient dans le domaine de l'appui organisationnel et institutionnel. Elle a réalisé un diagnostic des plaines de Bama et Banzon, suivi d'un plan d'action pour les coopératives des deux plaines. Elle a accompagné également la création de l'Union des étuveuses de Bama et Banzon. Mais la SNV compte arrêter son appui à la filière riz (MAHRH et al ,2009).

3. Le Centre International pour la Fertilité des Sols (IFDC)

Il met en place à travers son projet 1000+, (2006/2010) des PEA (Pôles d'Entreprise Agricole) au niveau des différentes filières agricoles. C'est ainsi qu'il a mis en place en 2008 3 PEA RIZ au Sourou, Bagré et Dakiri. L'IFDC développe l'esprit agri Business c'est-à-dire que le producteur s'il a besoin d'investir dans son exploitation doit chercher les financements à travers le crédit. Donc pas de subvention de matériels ni d'intrants mais mise en relation avec les structures de crédit. Le PEA vise à renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs et à favoriser les concertations entre ces acteurs au niveau local. Ces concertations permettent de tisser des opportunités d'affaires. L'IFDC conduit actuellement une étude pour transformer les pailles de riz en briquets combustible pour les fours à étuvage de Bama, dans le but de réduire la consommation d'énergie (MAHRH et al ,2009).

4. Les Oxfams

Intermon Oxfam et Oxfam solidarité Belgique interviennent dans le domaine de la transformation du riz en appui aux femmes étuveuses de riz sur les graines plaines : SourouBagré, Bama et Banzon, à travers des projets de 2 à 3 ans. Leurs actions portent sur les formations techniques pour améliorer l'étuvage, l'équipement en matériels modernes d'étuvages, en trieuses et décortiqueuses, l'aménagement d'aires de séchages, emballage etc.

En plus de ces actions d'appui direct les Oxfam accompagnent les acteurs de la filière riz UNPRB et CIRB dans le domaine du lobbying et plaidoyer pour la promotion de la consommation du riz local, et un prix rémunérateur aux producteurs de riz. Elles apportent également un appui institutionnel à l'union nationale des producteurs de riz pour son fonctionnement (charges salariales du personnel technique, location de bureau, frais sorties des élus et de l'équipe technique etc.)(MAHRH et al, 2009)

5. La Communauté Engagement Service Volontariat (CISV)

La CISV intervient dans l'appui organisationnel aux producteurs, la construction de magasins de stockage des céréales dont le riz, l'équipement en décortiqueuses et trieuses. Elle a ainsi contribué à la création d'OPR dans la province du IOBA avec la mise en place d'unions provinciales et départementales des producteurs de riz et de Coopérative de service pour la gestion des magasins (MAHRH et al ,2009). Les actions de la CISV touchent également le volet production, transformation, commercialisation, renforcement institutionnel et l'appui aux faitières.

6. Le Projet Riz Pluvial (PRP)

Le projet riz pluvial financé par la Chine de Taiwan a terminé sa première phase de 2002 à 2008. Une Seconde phase débutée en janvier 2009 est prévue pour une durée de 4 ans (2009-2013). Au cours de la première phase on peut citer au titre des réalisations du PRP :

- L'aménagement de 7 911 ha de bas-fonds;
- La construction de 247 puits maraîchers sur les sites de bas-fonds aménagés ;
- La mise à la disposition des producteurs sous forme de fonds de roulement de 90 tonnes de semences améliorées, 270 tonnes de NPK, et 180 tonnes d'urée, en raison de 50kg de semences améliorées, 150 kg de NPK et 100 Kg d'urée par hectare ;

- La mise à la disposition des DRA de 14 décortiqueuses sous forme de test pour faire connaître ce type de matériel dans les zones d'intervention ;
- L'achat de 30 autres décortiqueuses dont 15 déjà vendues et 15 autres toujours en magasin ;
- L'achat de 54 batteuses à moteur.

La deuxième phase du PRP (2009-2010) prévoyait entre autre:

- l'aménagement de 7650 ha de bas-fonds en raison de 1500ha par an
- l'acquisition de 95 décortiqueuses, 150 batteuses à moteur, et 60 trieuses
- la construction de 25 magasins de stockage avec l'aménagement de 25 aires de

Séchage (une aire de séchage par magasin) (MAHRH et al ,2009).

7. Le programme d'Aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest (PABSO)

Le programme d'Aménagement des bas-fonds dans le Sud-ouest et la Sissili né en 2006 de la coopération germano-burkinabé a déjà réalisé 15 aménagements de bas-fonds et 4 jardins maraîchers dans les provinces de la Bougouriba, du Ioba, du Poni et de la Sissili. Il intervient dans les domaines du riz, de l'oignon, de la citronnelle et du gingembre au niveau des bas-fonds et sur les bassins versants, il développe les cultures biologiques comme l'arachide et le bissap. Il fait la promotion de l'approche filière c'est-à-dire la vente du produit avant sa production. En un mot le client d'abord. Ce programme envisage 45 aménagements avec une superficie de 1000 hectares pour l'horizon 2012. Au vu des résultats déjà acquis par ce programme dans le domaine de l'approche filière, il est recommandé de s'appuyer sur ces résultats dans le cadre de ce futur projet (MAHRH et al ,2009). Les résultats au cours des deux phases sont la réalisation de 33 aménagements au profit du riz et du maraichage entre 2007 et 2010, la réalisation de 17 aménagements de 518 ha au profit du riz et de 4 aménagements au profit du maraichage, en 2011 et 2012. Les résultats atteints sont au-delà de ce qui est prévu avec un taux d'exécution de 120% (soit 54 aménagements réalisés contre 45 de prévus) (DGPR et MAHRH, 2012).

8. Le Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (CECI)

Le CECI intervient en appui aux plaines de Bama et de Banzon, en partenariat avec le CIRB depuis 2004. L'intervention du CECI porte essentiellement sur la valorisation du travail des étuveuses à travers la promotion du riz local, l'appui à la structuration des étuveuses en groupements et unions, le renforcement de la gestion des activités d'étuvage, et la construction d'un centre d'étuvage à Bama d'un montant de 50 000 dollars Canadiens (MAHRH et al ,2009).

La mise en œuvre du projet d'appui aux Etuveuses de riz(PAERIZ) a démarré en avril 2014 pour une fin prévue en mars 2019 et couvre cinq plaines : Bama, Banzon, Founzan, Karfiguela et Niassan dans les régions des Hauts Bassins, des Cascades et de la Boucle du Mouhoun. Le PAERIZ appuie aussi l'Union Nationale des Étuveuses de Riz du Burkina Faso (UNERIZ), qui est l'organisation faîtière, dont les cinq Unions appuyées sont membres. L'une des composantes du PAERIZ est le renforcement des capacités des Unions d'étuveuses afin qu'elles deviennent des entreprises rentables, professionnelles et reconnues dans la filière riz. Cela se fait notamment par la formation et l'appui au niveau de la gestion administrative et financière.

9. VECO WEST AFRICA

VECO (VredesEilanden) est une ONG internationale d'origine belge dont le Bureau Régional pour l'Afrique de Ouest (VECO WA), basé à Ouagadougou, couvre cinq pays (Bénin, Burkina Faso, Niger, Mali et Sénégal). Le bureau régional a ouvert ses portes en janvier 2014 au Burkina. VECO intervenait déjà cependant dans des pays tels que le Bénin, le Burkina, le Niger et le Sénégal, avant l'ouverture de ce bureau régional.

Son programme de développement pour l'horizon temporel 2014-2019 a pour objectif global **« d'améliorer les moyens de subsistance et le pouvoir des petits producteurs agricoles organisés afin de contribuer à la réduction de la pauvreté rurale, à l'alimentation d'une population mondiale croissante et à la réduction de la pression sur la planète »**.

1. Sa stratégie d'intervention repose sur deux stratégies au sein desquelles l'organisation joue le rôle de facilitateur du dialogue multi-acteur au sein des chaînes de valeur : l'appui des producteurs agricoles et de leurs organisations à participer à des marchés en perpétuel restructuration et modernisation ; c'est la stratégie basée sur **l'inclusion des exploitants familiaux dans les marchés modernes** ;
2. l'appui des différents acteurs des chaînes de valeur et des gouvernements à œuvrer pour l'approvisionnement de leurs marchés de produits alimentaires de base à partir de cultures vivrières compétitives et durables : c'est la stratégie basée sur le **développement durable des sous-secteurs et des systèmes de marchés des cultures vivrières spécifiques**. C'est cette dernière stratégie qui est développée en Afrique de l'Ouest pour le développement de chaînes de valeur compétitives dans les filières riz des pays couverts par l'organisation.
1. Chaque intervention dans une chaîne est guidée par **un changement structurel et un agenda de mise à l'échelle clairement définis** et pour lesquels des stratégies et actions spécifiques sont développées ; implique des interventions concrètes sur la chaîne à travers **l'exécution des projets pilotes afin d'expérimenter, d'apprendre et de construire des preuves pour favoriser la mise à l'échelle**.

Ainsi, l'ONG intervient principalement au niveau de la transformation et de la commercialisation, convaincue qu'il s'agit du meilleur moyen pour booster la production au sein d'une chaîne de valeur. Elle appuie les acteurs des chaînes de valeur dans l'amélioration de la qualité des produits, leur présentation (packaging), l'amélioration des capacités entrepreneuriales des acteurs et le développement de relations d'affaires au sein de la chaîne. Les appuis concernent aussi bien le renforcement des capacités techniques des acteurs que l'appui à des équipements performants pour améliorer la qualité et la présentation des produits.

L'action de VECO est essentiellement concentrée dans la plaine de Douna au Burkina Faso.

2. La Société Nationale de Gestion des Stocks de Sécurité (SONAGESS)

Depuis 2009, face au phénomène de la vie chère l'Etat Burkinabé a confié à la SONAGESS de nouvelles missions. Il s'agit de :

1. mettre en place des stocks commerciaux de régulation dans l'optique de pouvoir réguler au besoin, les prix sur le marché céréalier
2. soutenir la production et la commercialisation des céréales locales ;

3. contribuer à l'amélioration de la production par l'organisation de formation à l'endroit des producteurs, la collecte et l'achat du paddy et du riz (blanc et étuvé),
4. approvisionner en produits locaux (riz et niébé) certaines institutions de l'Etat telles que l'armée, les cantines scolaires, les centres pénitentiaires, etc.
5. mettre à la disposition du public des produits locaux transformés (riz blanc, riz étuvé, semoule de maïs, farine de maïs) à des prix réduits.
6. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM)

Le Programme Alimentaire Mondial est un organisme d'aide alimentaire de l'ONU. Il est de ce fait la plus grande organisation humanitaire au monde. Le Programme Alimentaire Mondial a initié en 2009 un nouveau projet dénommé «Les Achats au service du Progrès (*Purchase for Progress* ou P4P) » pour une période de cinq ans (2009-2013). Le P4P a pour but de favoriser l'accès au marché des petits producteurs en leur accordant des marchés au niveau de l'approvisionnement du PAM. Cela se concrétise par des achats locaux et par le renforcement des petits producteurs dans le domaine de la vente collective des produits agricoles. L'objectif ultime visé par le P4P étant qu'enfin 2013, au moins 500 000 petits producteurs, à travers leurs organisations, puissent vendre leurs surplus et accroître ainsi leurs revenus. Le programme d'un budget total de 96 millions d'euros bénéficie à 20 pays dont le Burkina Faso. Les bénéficiaires des excédents ainsi collectés sont les personnes vulnérables (les victimes des malnutris, les réfugiés, les cantines scolaires, etc.) Avant 2014 le programme P4P n'achetait pas du riz ; Ce n'est que courant 2014, que l'organisation a commencé à s'intéresser au riz toujours auprès de ses partenaires (UNPR-B, 2014).

Législation et réglementation

De nombreux efforts ont été faits sur le plan de la législation et de la réglementation des filières au Burkina Faso. Nous pouvons citer par exemple la loi N° 014/99/an portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso qui a été établie en 1999, la loi n° 050-2012/an portant réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques adoptée le 30 octobre 2012 et les textes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) adopté le 15 décembre 2010. Ces lois et textes ont été votés dans le but de mieux organiser les filières. Toutefois, les dispositions de la loi ne sont pas pleinement respectées car plusieurs organisations membres de la confédération ne sont pas des fédérations de la filière agricole (FARM, 2012). Quant aux importations de riz, des normes de qualité ont été établies pour ce qui est du taux d'humidité, de brisure, et la propreté du riz (UNPR-B, 2014). Ces normes sont applicables aux types de riz suivants : riz décortiqué et riz usiné, étuvé ou non, destiné à l'alimentation humaine, emballés ou vendus directement en vrac aux consommateurs. Elle ne s'applique pas aux autres dérivés du riz, ni au riz gluant.

Place du riz dans les politiques

Le riz est d'une importance économique considérable pour le Burkina Faso, bien qu'il n'occupe que la quatrième place parmi les céréales cultivées. Il vient après le sorgho, le mil et le maïs, tant pour la superficie que pour la production. Les efforts spécifiques consacrés par le Gouvernement du Burkina Faso en faveur du développement de la riziculture s'inscrivent en droite ligne dans les politiques nationales (CSLP, SDR), sous régionales et continentales (PAC, PDDAA, NEPAD). Ils reposent sur la mise en œuvre de plans, de programmes et de projets de développement à travers les aménagements hydro-agricoles (périmètres et bas-

fonds aménagés), la mise en place de cadres de concertation des acteurs de la filière riz et d'autres appuis multiformes aux producteurs. Au titre de ces projets, programmes et cadres de concertation, on retiendra entre autres : le *Plan d'actions pour la filière riz (PAFR)* ; le Projet Riz Pluvial (PRP) ; la Société de Promotion des Filières Agricoles (SOPROFA) ; le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire (PSSA) ; la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Agriculture Irriguée (SNDDAI) ; le Comité Interprofessionnel du Riz du Burkina (CIR-B). L'augmentation de la production nationale du riz est alors un enjeu stratégique pour le Gouvernement au regard des mesures spécifiques prises ces dernières années et l'importance des projets et programmes s'exécutant dans la riziculture. Plusieurs documents de politiques nationales et d'institutions soutiennent la filière riz dans l'optique de la réalisation de l'autosuffisance en riz (MASA, 2013). Le tableau suivant relate quelques politiques, stratégies et actions menées dans le cadre du développement de la filière riz au Burkina Faso :

Tableau n°17: Politique, stratégies, actions menées et résultats atteints/attendu

ACTEURS	Politiques	Stratégies	actions menées	Résultats atteints
Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	booster la production du riz local pour un objectif de couverture des besoins nationaux à l'horizon 2015	Subvention des intrants agricoles	Pour les campagnes 2008-2009 et 2009-2010, les producteurs de riz ont reçu de la part de l'ETAT respectivement de l'engrais d'une valeur de 5 269 467 567 FCFA et 8 593 467 458 FCFA , des semences sélectionnées d'une valeur de 2 991 360 000 FCFA en 2008/2009 et de 3 485 958 725 FCFA en 2009/2010, des équipements agricoles et de l'appui-conseil, etc.	195.102 tonnes de riz pour la campagne 2008/2009 soit un taux d'accroissement de 183% et des objectifs de récoltes de 300.000 tonnes pour la campagne 2009/2010.
		Intensification de l'encadrement des producteurs	Suivi dans les plaines et bas-fonds aménagés Achat du riz par le gouvernement	Plus de 200 000 tonnes de riz atteint en 2012
	Mettre en place un observatoire National de la filière riz du Burkina		Création de l'observatoire	Existence de l'observatoire national de la filière riz
	Lever Les contraintes liées à la commercialisation du riz local	Rendre plus compétitif le riz local par rapport au riz importé	Au niveau de la production Promotion de la riziculture pluviale à faible coûts d'aménagement, renforcement des capacités pour une meilleure professionnalisation des acteurs, facilitation de l'accès des facteurs de production (subvention, accès aux crédits adaptés, meilleure organisation des acteurs, etc.) ; Au niveau de la transformation Facilitation de l'accès aux matériels de transformation,	La volonté du gouvernement à promouvoir le riz local ; L'existence d'un marché national et sous régional fortement demandeur ; La qualité du riz local : bon goût, très nutritif, sans conservateur chimique rendant ainsi le riz sain et naturel ; L'existence de variétés à haut

		renforcement des capacités des techniciens et construction des aires de séchage et des magasins de stockage Au niveau de la commercialisation Augmentation de la production nationale de riz local, mise en place de points de vente du riz local, organisation des journées promotionnelles, promotion d'un label de qualité du riz local, augmentation de la productivité et la de la production du riz local, réduction du nombre de variétés à cultiver par site afin d'éviter les mélanges de variétés et surtout les adapter au goût des consommateurs, régulation des importations sur la base de la production nationale, réduction les coûts de production par une meilleure exploitation des ressources naturelles (matières organiques, Burkina Phosphate) ; Au niveau organisationnel organisation/renforcement des capacités (institutionnelles, techniques et financières) des différents acteurs et les professionnaliser, adoption et promulgation la loi sur les interprofessions, mettre en place un système de contractualisation entre les différents acteurs de la filière et entre les différents acteurs et l'Etat, créer un environnement juridique favorable, renforcer l'accompagnement de l'Etat et de ses partenaires au développement aux différents acteurs de la filière, favoriser l'émergence de l'agro business du riz ;	potentiel de rendement, dont les NERICA, de techniques de production performantes et d'un dynamisme de la recherche et de la vulgarisation agricole dans le transfert de technologie et la prise en compte des préoccupations de la filière riz ;
--	--	---	--

			Au niveau législatif et réglementaire mettre en place des règlements techniques, rendre obligatoires les normes d'importation d'un riz de qualité	
--	--	--	---	--

SUITE

Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	Stratégie de mobilisation des ressources	régularisation de ses membres (cotisations annuelles et frais d'adhésions) Mise en place d'un système de cotisation par faîtière	Trésorier doit faire un suivi serré auprès des représentants de chaque maillon	Augmentation du budget de fonctionnement de la CIR-B
Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	contrôle de la qualité	Mise en place d'un système de contrôle de la qualité	Informier et sensibiliser les acteurs de la filière sur les avantages liés au respect des normes et de la qualité	Existence des normes et respect de ces normes et de la qualité
Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	Lever Les contraintes liées à la commercialisation du riz local	Rendre plus compétitif le riz local par rapport au riz importé	Au niveau organisationnel organiser/renforcer les capacités (institutionnelles, techniques et financières) des différents acteurs et les professionnaliser, adopter et promulguer la loi sur les interprofessions, mettre en place un système de	L'engagement des acteurs à mieux s'organiser à travers l'interprofession ; La maîtrise de l'étuvage du riz et sa transformation donnant une

commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat			contractualisation entre les différents acteurs de la filière et entre les différents acteurs et l'Etat, créer un environnement juridique favorable, renforcer l'accompagnement de l'Etat et de ses partenaires au développement aux différents acteurs de la filière, favoriser l'émergence de l'agro business du riz ; Au niveau législatif et réglementaire mettre en place des règlements techniques, rendre obligatoires les normes d'importation d'un riz de qualité	valeur ajoutée et contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté ; Les possibilités de transformation des variétés de riz sous diverses formes ; L'existence d'un fort potentiel de terres exploitables ; La maîtrise de la sélection des variétés dans les plaines par la méthode participative
---	--	--	---	--

Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat	stimuler encore plus la production nationale	Déterminer un prix aux producteurs et aux consommateurs	proposition d'un prix planché du riz paddy et d'un prix plafond du riz usiné.	le prix plancher du riz paddy au producteur s'établi à 150 FCFA par Kg de paddy. Le riz blanc est vendu à 305 FCFA/kg et le riz étuvé à 332 FCFA/kg au consommateur
--	--	---	---	--

Tableau n°18: récapitulatif des actions menées par l'ETAT du point de vu subvention d'intrants de 2008 à 2010

Années	2008	2009	2010
Valeur Semence améliorée des céréales en milliards de FCFA	3,10	3,90	3,7
Quantité Semence améliorée de céréales (en tonnes)	9 244	14 166	11 601
Quantité Semence améliorée de riz (en tonnes)	3 500,00	3 001,11	3 250,56

Part des semences améliorées de riz dans les semences totales de céréales	38 %	21 %	30 %
Subventions totales en FCFA des semences améliorées en riz (milliards FCFA)	1,17	0,83	1,09
Production de riz en tonnes	195 102	218 804	270 658
Subvention en semences de riz par tonne FCFA	6 015,85	3 776,06	4 035,93
Valeur des subventions des engrais minéraux en milliards FCFA	5,3	4,0	5,9
Quantité totale engrais minéraux en tonne pour les céréales	7 054	7 270	9087
Quantité d'engrais destinée au riz en tonne	2 671	1 540	2 683
Part des engrais destinés au riz dans le total des engrais pour les céréales ¹⁰	38 %	21 %	30 %
Subvention en engrais minéraux par tonne FCFA.	10 285,16	3 872,88	6 435,68
Subvention totale riz par tonne	16 301	7 649	10 472

Source: données de la DIMA/DGPV, 2012

1. **ENSEIGNEMENTS TIRES**

Les principaux enseignements tirés des études existantes sur l'état des lieux de la filière riz au Burkina Faso sont :

2. On retiendra que les principaux types de riz importés par notre pays sont le riz décortiqué, le riz semi blanchi ou blanchi, le riz en brisures et le riz non décortiqué. Cet exposé a permis de mettre en évidence une baisse sensible des quantités importées de riz, même si les valeurs ont augmentées suite à la hausse des prix sur le marché international. Ces importations ont entraîné une sortie de devise d'au moins 44 milliards par an, avec toutefois une tendance à la baisse (MAHRH/SG/DGPER/,2009).
3. les quantités de riz importées par les commerçants étant supérieures à la production nationale, on peut tirer la conclusion qu'ils ont la capacité financière nécessaire pour l'enlèvement de notre production locale (MAHRH, 2009).
4. Les importations de riz ne doivent venir qu'en complément du besoin national en consommation.
5. On retient également que les énormes moyens consentis par le Gouvernement a contribué à augmenter la production rizicole sur la période 2008 et 2009 (MAHRH, 2009).
6. Il y'aurait intérêt à :
 1. promouvoir la riziculture pluviale à faible coûts d'aménagement, renforcer les capacités pour une meilleure professionnalisation des acteurs, faciliter l'accès des facteurs de production (subvention, accès aux crédits adaptés, meilleure organisation des acteurs, etc.) ;
 2. faciliter l'accès aux matériels de transformation, renforcer les capacités des techniciens et construire des aires de séchage et des magasins de stockage ;
 3. Augmenter la production nationale de riz local, mettre en place de points de vente du riz local, organiser des journées promotionnelles, promouvoir un label de qualité du riz local, augmenter la productivité et la production du riz local, réduire le nombre de variétés à cultiver par site afin d'éviter les mélanges de variétés et surtout les adapter au goût des consommateurs ;
 4. réguler les importations sur la base de la production nationale, réduire les coûts de production par une meilleure exploitation des ressources naturelles (matières organiques, Burkina Phosphate) (MAHRH/SG/DGPER/,2009).
 5. organiser/renforcer les capacités (institutionnelles, techniques et financières) des différents acteurs et les professionnaliser, mettre en place un système de contractualisation entre les différents acteurs de la filière et entre les différents acteurs et l'Etat, créer un environnement juridique favorable, renforcer l'accompagnement de l'Etat et de ses partenaires au développement aux différents acteurs de la filière, (DGPER/,2009).
1. Bien que le fait de fixer un prix plancher soit une bonne chose, on constate néanmoins qu'avec ce niveau de prix plancher, le prix au consommateur du riz local sera de 04 FCFA/Kg supérieur à celui du riz importé. Pour que le riz produit au Burkina soit compétitif sur le marché local, le rendement de la transformation qui se situe actuellement à 62% doit être amélioré (MAHRH, 2009).

2. DEFIS ET CONTRAINTES DE LA FILIERE RIZ

9.1. Contraintes dans la fourniture d'intrants

Les contraintes liées à la fourniture d'intrant sont les suivantes :

1. Les retards dans l'approvisionnement
2. La mauvaise qualité
3. La mauvaise distribution (cas de subventions comme ce fut le cas en 2008)
4. La non implication des organisations de producteurs dans le processus de distribution des intrants
5. Le système de crédit collectif et solidaire qui fait que des producteurs qui n'ont pas pu honorer leurs engagements pour de multiples raisons pénalisent l'ensemble d'une plaine qui se voit être mis à côté du système.

9.2. Contraintes de production

1. Les contraintes sur le plan de la production sont les suivantes : Une mauvaise utilisation des intrants
2. Une absence de rigueur dans l'élaboration des comptes d'exploitation
1. Le non-respect des itinéraires techniques (indiscipline de certains producteurs)
2. Le sous équipement des producteurs
3. Coût élevé des facteurs de production (engrais, pesticides, etc.)

9.3. Contraintes de transformation

Les éléments suivants constituent les contraintes sur le plan de la transformation :

1. Sous équipement en matériel de transformation adapté et moderne (humidimètre, batteuse, décortiqueuse, trieuse, épierreuse, etc.)
2. Non maîtrise de certaines techniques de transformation
3. Insuffisance d'infrastructures de séchage et de stockage

9.4. Contraintes de commercialisation

1. Non disponibilité du riz local sur le marché durant toute l'année
2. Manque de visibilité (marketing) du riz local
3. Absence d'un label de qualité
4. Prix élevé du riz local
5. Multiplicité des variétés cultivées
6. Poids des importations sur la production du riz local

9.5. Contrainte organisationnelle (Contraintes dans les relations entre les acteurs)

La contrainte essentielle à ce niveau est la non professionnalisation des différents acteurs. En effet, nous notons l'absence d'un système de contractualisation entre les différents acteurs directs de la filière et entre ces mêmes acteurs et l'Etat. Il s'agit de :

1. dysfonctionnement des organisations paysannes (Groupements et coopératives).

2. Insuffisance d'encadrement des producteurs
3. Manque de planification de la production et des actions
4. Variabilité des systèmes de commercialisation d'une plaine à une autre.
5. Variabilité des prix du riz sur le marché national
6. Lanon implication de tous les acteurs dans les prises de mesures par l'Etat.

9.6. Contraintes législatives et réglementaires

A ce niveau, il s'agit de la non mise en place de l'ensemble des organes d'administration, de gestion et de contrôle prévus par la loi par manque de ressources humaines, matérielles et financières voire de volonté. Cette attitude est favorisée par la faiblesse institutionnelle de l'administration publique en charge du suivi et contrôle des organisations dans le cadre de la mise en œuvre de la loi 14. Au total, plusieurs organisation ne produisent pas les documents administratifs et financiers réglementaires ni n'organisent les audits de gestion

Il y'a aussi l'Insuffisance de spécifications techniques, le non-respect des normes de qualité dans les importations de riz et l'absence ou la faible taxation à l'importation.

Dans la dynamique de la réglementation des interprofessions et de l'adoption de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés coopératives le 15 décembre 2010 à Lomé au Togo, un processus de relecture de la loi 14 a été initié car l'entrée en vigueur à partir du 15 mai 2011 de cet acte uniforme a plusieurs implications pour le Burkina Faso et les organisations des producteurs sous la loi 14 .

En effet, il est indispensable de transcrire plusieurs aspects de l'Acte Uniforme dans la législation nationale. Contrairement à la loi 14, l'acte uniforme distingue la coopérative avec Conseil d'administration et la coopérative simplifiée d'une part et de l'autre, la possibilité de l'existence de plusieurs confédérations et de réseaux coopératifs de moyens ou d'objectifs. A l'analyse, les groupements des producteurs sous la loi 14 devront devenir des coopératives simplifiées et la mise en harmonie des statuts des coopératives, unions, fédérations et de la CPF avec l'Acte uniforme devra intervenir au plus tard le 15 mai 2013. Toutefois, ce processus de relecture de la loi 14 n'a véritablement pas progressé par manque de ressources pour financer les différentes rencontres et travaux préparatoires (FARM,2012)

9.7. Contraintes financières

Tous les acteurs de la micro finance sont convenus que le financement du monde rural s'avère difficile pour diverses causes. Dans le but d'avoir des facteurs expliquant les contraintes éventuelles de l'accès au crédit, une mission regroupant la Banque Régionale de Solidarité Burkina, le Réseau des Caisses Populaires du Burkina et l'Unité Technique de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Micro finance qui est préoccupée par la thématique de l'accès des producteurs agricoles ainsi que l'Association Professionnelle des Institutions de Micro finance a été menée afin de donner une grande portée au plaidoyer envisagé par OXFAM (ICEF,2011).

Les contraintes liées à l'accès aux crédits sont diverses selon ICEF (2011) ; celles retenues sont les suivantes :

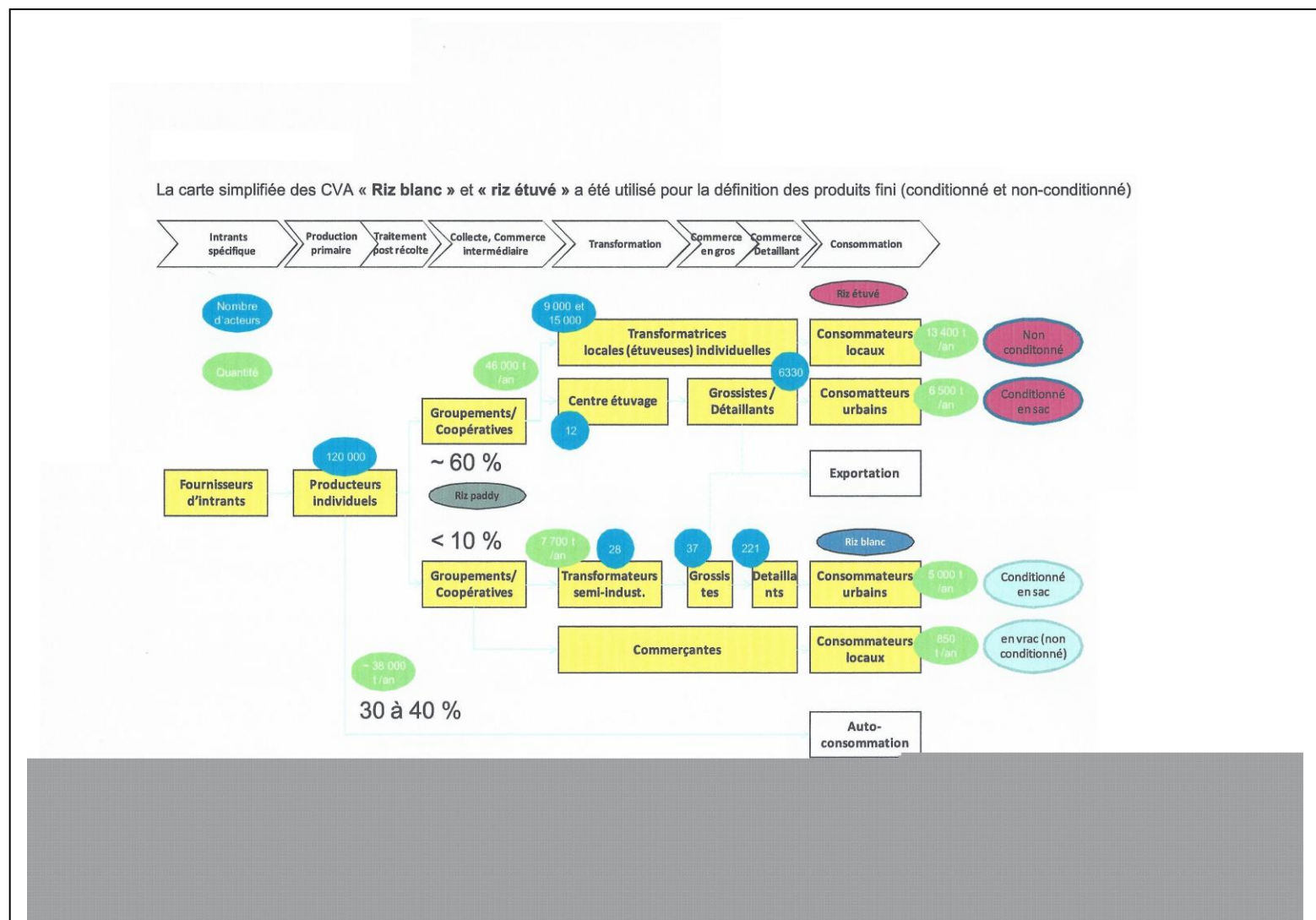
1. Mode de remboursement et son adéquation avec le cycle de l'activité. En effet, Le mode adapté doit permettre à l'emprunteur de vendre son stock au cours des périodes

qu'il pense être rentable pour lui, sinon il peut arriver qu'il vende à perte juste pour honorer ses obligations à l'échéance.

2. Retards observés dans le déblocage des crédits
3. Coût élevé du crédit
4. Faible montant du crédit

X .CARTOGRAPHIE DES ACTEURS DE LA FILIERE

Figure n°5 : Carte simplifiée des CVA Riz Blanc et Riz étuvé



RECOMMANDATIONS ET SOLUTIONS PROPOSEES POUR UNE AMELIORATION DE LA FILIERE RIZ AU BURKINA

Pour une meilleure relance de la filière riz, les recommandations suivantes sont formulées :

Niveau de la production

- 1. Favoriser une meilleure utilisation des intrants**
- 2. Avoir une plus grande rigueur dans l'élaboration des comptes d'exploitations**
 1. Augmenter les superficies aménagées (irriguées, bas-fonds);
 2. Promouvoir la riziculture pluviale à faible coûts d'aménagement
 3. Renforcer les capacités pour une meilleure professionnalisation des acteurs
 4. Faciliter l'accès à l'équipement des producteurs (subvention, accès aux crédits, etc.)
 5. Faciliter l'accès des facteurs de production (subvention, accès aux crédits adaptés, meilleure organisation des acteurs, etc.)

Niveau de la transformation

1. Faciliter l'accès au matériel de transformation;
2. Renforcer les capacités des techniciens
3. Construire des aires de séchage et des magasins de stockage
4. Améliorer le rendement de la transformation afin que le riz soit compétitif sur le marché
5. Fournir du riz paddy bien séché et débarrassé de toute impureté dans les délais convenables aux transformateurs afin que ceux-ci puissent disposer du riz de bonne qualité et dans les conditions de transformations adéquates

Au niveau de la commercialisation

1. Augmenter la production nationale de riz local
2. Faire connaître aux consommateurs les points de vente actuels
3. Organiser des journées promotionnelles;
4. Réaliser des spots publicitaires (faire connaître les points de ventes, les recettes appropriées au riz local, etc.)Promouvoir un label de qualité du riz local
5. Augmenter la productivité et la production;
6. Réduire les coûts de production par une meilleure exploitation des ressources naturelles (matières organiques, Burkina Phosphate)
7. Réduire le nombre de variétés à cultiver par site afin d'éviter les mélanges de variétés et surtout les adapter au goût des consommateurs
8. Réguler les importations sur la base de la production nationale

Au niveau organisationnel

1. Organiser/renforcer les capacités (institutionnelles, techniques et financières) des différents acteurs et les professionnaliser;
2. Mettre en place un système de contractualisation entre les différents acteurs de la filière et entre les différents acteurs et l'Etat;

Au niveau législatif et réglementaire

1. Mettre en place des règlements techniques
2. Rendre obligatoires les normes d'importation d'un riz de qualité
3. Revoir la question de représentativité au sein du CIR-B (relecture des textes), afin qu'il soit composé de représentants d'unions et non d'individus, et prendre en compte les gros importateurs à grande capacité financière.
4. Fixer un quota d'achat du riz local aux importateurs afin de résoudre le problème de la commercialisation du riz local, tout en facilitant la représentativité des gros importateurs dans le CIR-B.
5. Mener une politique qui permettrait de rendre disponible le riz local à proximité des consommateurs
6. Organiser/renforcer les capacités (institutionnelles, techniques et financières) des différents acteurs et les professionnaliser;
7. Adopter les textes et appliquer la loi sur les interprofessions;
8. Mettre en place un système de contractualisation entre les différents acteurs de la filière et entre les différents acteurs et l'Etat;
9. Accompagnement de l'Etat et de ses partenaires au développement des différents acteurs de la filière ;
10. Renforcer la présence du privé dans le secteur rizicole

Au niveau de l'augmentation du revenu

Pour améliorer son revenu et pour maintenir son activité, le producteur de riz en système pluvial a plusieurs possibilités :

1. Augmenter sa proportion de paddy pour augmenter la quantité vendue ou diminuer les dépenses de son exploitation en respectant les itinéraires techniques de production recommandées (semences améliorées, fumures organiques) ou encore négocier un prix de vente du paddy plus élevé en améliorant la qualité de sa production.
2. Tenir compte des autres systèmes rizicoles et aussi du prix de vente du riz blanc et du riz étuvé

Pour améliorer son revenu et pour maintenir son activité, le producteur de paddy en bas-fond non aménagé a plusieurs possibilités :

1. Augmenter sa proportion de paddy pour augmenter la quantité vendue en utilisant de la fumure organique et des semences améliorées diminuer les dépenses qu'il fait dans son champ, surtout les dépenses en fumier et en semences en respectant les itinéraires techniques de production recommandés ou encore négocier un prix de vente de riz paddy plus élevé en améliorant la qualité de son riz paddy produit.
2. Tenir compte des autres systèmes rizicoles et du prix de vente du riz blanc et du riz étuvé.

Pour améliorer son revenu et pour maintenir son activité, le producteur de paddy en système GPPP a plusieurs possibilités :

1. Améliorer la productivité de son champ par l'utilisation de fumure organique et de semences améliorées ou diminuer les dépenses liées à la production, surtout celles de

l'engrais et les dépenses liées au carburant pour le pompage ou encore négocier un prix de vente du paddy plus élevé à travers un circuit d'écoulement efficace

2. Se regrouper pour vendre les récoltes, afin de réduire leurs dépenses

Pour améliorer son revenu et pour maintenir son activité, les étuveuses doivent :

3. Diminuer le prix d'achat du paddy ; autrement dit, les étuveuses doivent acheter le paddy directement chez les producteurs.
4. Augmenter le rendement au décortilage

Pour améliorer son revenu et pour maintenir son activité, les unités industrielles doivent

1. Améliorer le rendement de leurs machines et bien exploiter les capacités de production des machines

Pour améliorer son revenu et pour maintenir son activité, les commerçants grossistes doivent :

2. Accepter de diminuer leurs prix de vente ; les consommateurs vont acheter encore plus le riz local que le riz importé.
3. Accepter augmenter le prix d'achat auprès des producteurs afin que ceux-ci voient leur revenu s'augmenter.
4. Baisser les prix de vente afin d'améliorer la compétitivité du riz local.

Au niveau des financements

5. Les institutions de financement doivent disposer d'un fond de dossier complet et à jour pour chaque organisation afin de réduire le temps de traitement des dossiers ;
6. Les organisations doivent avoir des leaders et des agents formés aux techniques de négociation.
7. Les procédures de crédit doivent être allégées
8. Les taux d'intérêts doivent être ramenés à 6% (baisse des taux d'intérêt)
9. L'accès au crédit doit être facilité dès qu'il y a une caution.
10. Le crédit doit être débloqué en temps opportun
11. Le montant des garanties financières doivent être diminué
12. Augmenter le montant du crédit car les besoins des producteurs sont plus importants.
13. Le temps de traitement du dossier doit être considérablement réduit lorsque les avoirs des organisations au sein de l'institution financière dépassent le montant demandé.

BIBLIOGRAPHIE

Africarice et syngenta., 2010, appui de la fondation syngenta pour une agriculture durable à la filière rizicole en Afrique de l'ouest cas du Burkina Faso, 48p.

Application de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés(page consultée le 30/05/2015)

Source :news.aouaga.com/n/15/84.html

Appui aux étuveuses de riz (page consultée le 31/05/2015)

Source :www.international.gc.ca

Burkina Faso., 2011, Stratégie Nationale de Développement de la Riziculture,43p.

Comité Inter Professionnel du Riz (CIR-B).,2011,stratégie de mobilisation de ressources : Analyse de la filière riz au Burkina Faso,72p.

Comité Inter professionnel du Riz du Burkina Faso (CIR-B)., 2013, Bulletin d'informations quadrimestriel,5p.

Comité Interprofessionnel du Riz Burkina Faso (C I R – B)., 2009,Stratégie pour une relance durable de la filière riz au Burkina Faso,93p.

FARM.2012,Les organisations de producteurs en Afrique de l'Ouest et du Centre : attentes fortes, dures réalités,135p.

Forum national de concertation pour la fixation du prix plancher du riz national tenu du 04/12/2014 au 05/12/2014,Ouagadougou,4p

INERA et DGPER., 2010, Renforcement de la Disponibilité et de l'Accès aux Statistiques Rizicoles : Une contribution à l'initiative d'urgence pour le Riz en Afrique Subsaharienne, 75p.

Ingénierie, Conseil, Etude, Formation (ICEF)., 2011, Etude de cas sur l'accès au crédit des petits producteurs /trices de maïs et de riz et des femmes étuveuses de riz, rapport de mission,67p.

MAH et DGPER., 2012,Etat des lieuxdes plans d'actions des filières agricoles au Burkina Faso, 58p.

MAH/DGPER., 2012,Stratégie de Développement des Filières agricoles au Burkina Faso, rapport final, 85p.

MAHRH et GIZ., 2009, diagnostic sur l'état des lieux et l'analyse des contraintes et potentialités de la production de la transformation et de la commercialisation du riz dans les régions du Sud-ouest, de l'Est, de la province de la Sissili et autres zones de production de riz local. Programme de Développement de l'Agriculture (PDA) /Programme d'Aménagement des Bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili (PABSO), 72p.

MAHRH et GIZ.,2009, Promotion des chaines de valeur ajoutée de la filière riz local, Programme d'Aménagement des Bas-fonds dans le Sud-Ouest et la Sissili (PABSO) ,101p.

MASA/DGSS., 2014, Résultats définitifs de la campagne agricole 2013/2014 et perspectives de la situation alimentaire et nutritionnelle, 76p.

MASA et GIZ., 2013, Rapport de la rencontre de Sensibilisation des responsables du CIR-B et de ses maillons sur la loi sur les Interprofessions et sur l'acte uniforme de l'OHADA régissant les coopératives,33p.

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire(MASA)/ Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS)., 2014, détermination des indicateurs d'utilisation des semences de variétés au Burkina Faso, rapport provisoire, 46p.

Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)et al.,2010,résultatsdéfinitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2010-2011,42p.

Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH)/ Direction Générale de la Promotion de l'Economie rurale(DGPER)., 2010,resultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2009/2010,55p.

Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) / Direction Générale de la Promotion de l'Economie rurale(DGPER) et GIZ/PDA., 2011, Etude sur la structure des prix du riz local au Burkina Faso, Version final, 93p.

Ministère de l'Agriculture des Ressources Hydrauliques de l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire(MARHASA)/DGSS.,2015,Rapport des résultats définitifs de l'enquête permanente agricole (EPA)Campagne agricole 2014/2015,51p.

Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique(MAH) /Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER).,2012 ,Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2011/2012 ,57p.

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité alimentaire (MASA)., 2013,situation de la filière riz au Burkina Faso,12,p.

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire(MASA)., 2014,Initiative Pilote d'Amélioration du secteur semencier rizicole de la Stratégie de développement du secteur semencier, rapport provisoire,39p.

Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire(MASA)/ Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale(DGPER).,2013, Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2012/2013,49p.

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat.,2009, Forum national sur la commercialisation du riz, rapport de synthèse,62p.

Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement., 2008, Evaluation de l'aide alimentaire Programmée Rapports de mission Burkina Faso, Haïti et Soudan ,133p.

OXFAM et UNPR-B., 2011, Etude de marche sur le riz local, 68p.

Programme de Renforcement et de Recherche sur la sécurité Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRESAO)., 2011,Analyse de la compétitivité du riz local au Burkina,8p.

Promotion de l'Economie Rurale(DGPER).,2011, Etude sur la structure des prix du riz local au Burkina Faso,44p.

Suivi des Politiques Agricoles et Alimentaire au Burkina Faso (SPAAA).,2012,analyse des incitations et pénalisations pour le riz au Burkina Faso, 44p.

Union Nationale des Producteurs de Riz du Burkina Faso (UNPR – B).,2014,le marché institutionnel des produits du riz (Riz Paddy, Riz Blanc et riz étuvé)42p.

ANNEXE

Annexe1 : DONNEES SUR LA FILIERE RIZ

<i>Domaine D'intervention</i>	<i>Données collectées</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2012</i>
	<i>périmètres aménagées disponibles (ha) submersion contrôlé par gravitation</i>	19 288	21 643	22 995	28 329	32 860
	<i>périmètres aménagées disponible (ha) submersion contrôlé par pompage</i>	0	0	0	0	0
1. Génie rural	<i>périmètres aménagées disponible (ha) maîtrise totale de l'eau par gravitation</i>	8422	8422	8422	8422	8422
	<i>périmètres aménagées disponible (ha) maîtrise totale de l'eau par pompage</i>	3818	3818	3818	3818	3818
	<i>périmètre aménageables existants</i>	698 072	695 717	694 365	689 031	684 500
2. Machinisme agricole	<i>Nombre de tracteurs disponibles et fonctionnels</i>	1005	1005	1005	1005	1005
	<i>Nombre de décortiqueuses disponible et fonctionnels</i>					
	<i>capacité de fabrique d'outils et pièce de recharge sur place</i>					
3. Production de riz	<i>Superficie emblavée en riz pluvial</i>	63 017	75 267	115 410	118 798	120 292
	<i>Rendement du riz pluvial</i>	2 625	2 612	1 971	1 911	2 518
	<i>Production de riz pluvial</i>	165 432	196 608	227 416	227 009	302 840

Domaine D'intervention	Données collectées	2008	2009	2010	2011	2012
	Superficie emblavée en riz irrigué	16 095	16 976	18 327	16 671	16 573
	Rendement du riz irrigué	4 043	4 434	3 450	3 957	4 340
	Production de riz irrigué	65 066	75 277 054	63 230 559	65 965 202	71 924 257
	superficie totale	79 112	92 243	133 737	135 469	136 865
	production totale	181 527	213584	245743	243680	319413
	type d'itinéraire technique					
	type de semence de riz utilisé	Semence améliorée: FKR 19; TS2 et les NERICA (FKR 45N, FKR 60N).				
	Effectif du personnel d'encadrement sur le riz	210	240	250	285	385
	Type d'intrants utilisés	semence améliorée, engrais minéraux et herbicide				
	Semence					
	NPK (tonnes)	7 958	9 252	12 668	12 950	13 379
	Urée (tonnes)	6 608	7 696	10 910	11 090	11 303
4. Commerce intérieur et extérieur	Quantité de riz importé en tonnes	256 515	267 146	250 070	318 511	400 657
	Montant de riz importé en valeur (F CFA)	40 521 555	32 722 033	31 465 535	43 726 576	59 476 267
	Quantité de riz réexporté tonne	0	250	645	0	162
	Montant de riz réexporté en valeur	0	101 123	296 887	0	15 304
	Quantité de riz consommé en valeur F CFA	255 176	320 039	316 225	332 029	545 105
	Montant du riz consommé en valeur F CFA	759 496 264	96 011 700	94 867 500	99 608 700	172 689 419
	Part (%) du riz dans la balance commerciale					

Source : MASA, 2013

Annexe 2 : Analyse forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à la chaîne de valeur riz

ACTEURS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
PRODUCTION	14. Existence du CIR-B, 1. Existence des organisations de producteurs 2. Existence de variétés à haut potentiel de rendement acceptées par les consommateurs	1. Insuffisance d'organisation pour la commercialisation 2. Absence de contrats de commercialisation 3. Insuffisance de planification dans la production 4. Faible capacité de négociation et de plaidoyer 5. Faible assise financière 6. Multitude de variétés dans le même champ 7. Non-respect du calendrier cultural Mauvaise gestion de l'eau 8. Insuffisance des terres aménagées 9. Insuffisance des infrastructures de séchage et de stockage 10. Analphabétisme des acteurs	11. Près de 233000 ha de terres irrigables et 500000 ha en bas-fonds aménageables. 1. L'accompagnement de l'Etat et des institutions privées 2. Existence de possibilité de financement (disponibilité des institutions financières à accompagner les producteurs et les différents acteurs), 1. Existence d'un important capital d'énergie animale pour la traction Fort taux d'utilisation des variétés améliorées de riz 2. Dynamisme de la recherche et de la vulgarisation agricole dans le transfert de technologies	1. Aléas climatiques 2. Mobilisation insuffisante des ressources en eaux 3. Dégradation des sols 4. Insuffisance et l'irrégularité des pluies en riziculture pluviale Insuffisance des équipements de préparation du sol 5. Persistance des ennemis et maladies de riz

			3. Existence de près de 165 000 ha de terres irrigables dont moins de 12% exploitées	
			4. Existence d'environ 1 200 barrages et retenues d'eau	
TRANSFORMATION	1. Existence des unions d'étuveuses 2. Existence du CIR-B 3. Existence de la CECI 1. Existence d'organisations féminines de l'étuvage	2. Manque de cadre de concertation des transformateurs au niveau national, 3. Faible capacité financière des étuveuses pour achat du paddy 4. Faible capacité et insuffisance des équipements de transformation (pour les étuveuses) 5. Insuffisance de système de promotion du riz étuvé Insuffisance et faiblesse de la qualité du paddy mis sur le marché 6. Difficultés de collecte du paddy (liées à inorganisation des producteurs) 7. Difficulté d'accès au crédit	8. Environnement législatif et réglementaire peu favorable au développement de la transformation industrielle 9. Emergence du secteur privé	10. Coût élevé des facteurs de production notamment l'énergie 11. Faible performance des unités de transformation existantes 12. Faibles capacités techniques et financières des unités de transformation (fonds de roulement) 13. Coûts élevés de l'entretien des machines (pièces de rechanges, réparation etc.) 14. Le manque d'équipement adapté au système d'étuvage 15. Faible capacité de stockage
COMMERCIALISATION	1. Existence du CIR-B 2. Bonne qualité du riz local	3. Non prise en compte des commerçants importateurs au sein du CIR-B. 4. Absence de cohésion entre les différents maillons		12. Forte importation du riz

		5. Absence d'une organisation professionnelle spécialisée en commercialisation du riz 6. Insuffisance du paddy sur marché 7. Absence d'un réseau de commercialisation du riz 8. Insuffisance d'Infrastructures de stockage et d'équipement de conditionnement 9. Faible disponibilité du riz local sur le marché national 10. Insuffisance de marketing du riz local 11. Existence d'un marché national fortement demandeur		
CONSOMMATION	Arrivée des organisations des consommateurs (4 organisations) : 1. La ligue des consommateurs, 2. L'association des consommateurs, 3. L'organisation des consommateurs, 4. Consommateurs vigilants			